

2026-2031
Procès-verbal n° 1 de la séance constitutive du Conseil général
du lundi 4 mai 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Raphaël Fessler, doyen d'âge
puis Jean-Noël Gex, président élu

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 74 membres du Conseil général sur un effectif provisoire de 78 membres et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusés-es (4): Anne-Elisabeth Cattaneo-Python, Liliane Galley, Monica Mendez et David Papaux.

Absents-es: -

Non assermentés-es (2): Emma Dietsche et Alban Kolly

Bureau provisoire: Josée Cattin Kuster, Johan Dick, Laurent Woeffray et Jean-Daniel Schumacher.

Scrutateurs-rices: Margot Chauderna, Vanessa Cojocar, Gérald Collaud, Margaret Collaud, Sophie Delaloye, Johan Dick et Océane Gex.

Secrétariat: David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thierry Vidmer.

Le doyen d'âge. M. le syndic, Mme la vice-syndique, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, chers-ères collègues, à la suite des dernières élections du 8 mars 2026, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance constitutive du Conseil général de la Ville de Fribourg pour la législature 2026-2031 en ma qualité de doyen d'âge.

Je constate que le Conseil général a été régulièrement convoqué par pli personnel du 20 avril 2026, conformément à l'article 30, alinéa premier de la loi sur les communes et l'article 10 du règlement du Conseil général.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à l'ordre du jour inséré dans la convocation? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Ouverture de la séance constitutive: salutations et communications du doyen d'âge;
2. Discours inaugural du doyen d'âge;
3. Allocution du syndic;
4. Appel nominal;
5. Désignation des 4 scrutatrices/scrutateurs du Bureau provisoire;
6. Election de la/du président·e du Conseil général pour la période du 4 mai 2026 au 3 mai 2027;
7. Election de la/du vice-président·e du Conseil général pour la période du 4 mai 2026 au 3 mai 2027;
8. Election des 7 scrutateurs·rices pour la législature;
9. Election des 7 scrutateurs·rices suppléants·es pour la législature;
10. Allocution de la présidente élue ou du président élu;
11. Election des 11 membres de la Commission financière;
12. Election des membres suppléants de la Commission financière;
13. Décision quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations: 7 ou 9 membres;
14. Election des membres de la Commission des naturalisations;
15. Décision quant à la constitution de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
16. Décision quant au nombre de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
17. Election des membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
18. Elections des membres suppléants de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures;
19. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire désignés par le Conseil général;
20. Election des 3 membres de la Commission consultative de développement durable;
21. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 413 de François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg;
 - n° 414 de François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique;

- n° 425 de Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la vente de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg en septembre 2024;
 - n° 433 de François Miche (PS) relative à l'adaptation du matériel aux personnes gauchères au sein de l'administration communale;
 - n° 437 de Claudio Rugo (pca) relative aux recettes des parcomètres des mois de janvier et février 2025 ainsi que des mois de janvier et février 2026;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.
-

1. Ouverture de la séance constitutive: salutations et communications du doyen d'âge

Le doyen d'âge. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Salutations

Je vous félicite toutes et tous pour votre accession ou votre réélection et vous souhaite une grande satisfaction dans vos nouvelles fonctions. Je vous invite bien évidemment à donner le meilleur de vous-même pour l'avenir de notre commune.

Je salue et remercie les représentants de la presse, toujours présents – et je peux ajouter patients – pour relater nos débats, ainsi que les personnes qui nous font l'honneur de nous rendre visite ce soir. J'embrasse ma famille.

Sont aussi à remercier les sergents de Ville de la Police locale.

Je remercie enfin M. Mathieu Maridor, secrétaire de Ville adjoint, et ses collaboratrices, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée pour préparer cette séance, ainsi que la séance informelle et la réunion préparatoire.

Communications

- A. Je vous rappelle que notre règlement nous invite à avoir des débats harmonieux, cela ne veut pas dire ennuyeux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou à la présidence et d'éviter toute prise à partie personnelle.
- B. L'article 49 du RCG précise que seuls les médias sont autorisés à effectuer des prises de son ou d'images et à retransmettre, soit en direct, soit en différé, les délibérations du Conseil général dans leur intégralité ou partiellement. Toute autre prise de son ou d'images, par des personnes privées ou des membres du Conseil général, doit être autorisée par le Conseil général et préalablement annoncée. A la demande des participants-es à la réunion préparatoire, la photographe de la Ville, Mme Valentine Brodard, est là pour prendre des photos de cette soirée.
- C. Selon l'article 73 du RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour, telles que observations, remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques, etc. sont traitées de la même manière que les questions, soit au point des

"Divers". Par conséquent, la parole sera donnée sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 du RCG.

- D. N'oubliez pas de signaler vos liens d'intérêt lorsque vous vous exprimez sur un objet avec lequel vous avez un lien particulier.
- E. Je vous prie de noter que le dépôt des résolutions, postulats, propositions et questions est à faire auprès de notre secrétaire avant les "Divers".
- F. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures.
- G. J'aborde maintenant les aspects techniques et logistiques de nos séances. Je vous signale qu'afin de faciliter une rédaction sans équivoque du procès-verbal, les débats sont enregistrés. Je profite de l'occasion pour saluer l'équipe de l'assistance technique. Je les remercie d'assurer le bon fonctionnement de l'enregistrement et de la sonorisation.
- H. Les sergents de Ville vous ont remis votre badge à l'entrée. Celui-ci sert non seulement à indiquer votre présence, mais également pour la prise de parole et à voter. N'oubliez donc pas de l'insérer à l'endroit prévu dans le dispositif installé sur votre pupitre. Ce badge est à remettre au sergent de Ville à la fin de la séance.
- I. Vous manifesterez votre intention de prendre la parole en appuyant sur le bouton rouge du dispositif devant vous. Une fois la parole accordée, il vous suffira d'appuyer à nouveau sur le bouton rouge; cela ouvrira le micro. Vous vous lèverez et vous relèverez le micro pour parler. Vous remarquerez que je partage exceptionnellement ce soir le privilège du Conseil communal, c'est-à-dire de rester assis et de ne pas être limité dans mes paroles. J'espère ne pas en abuser. Une fois la prise de parole terminée, il conviendra d'appuyer à nouveau sur le même bouton pour fermer le micro.
- J. J'en viens maintenant aux informations relatives au processus qui a permis d'aboutir à la séance constitutive de ce soir. Pour la préparer, une séance informelle puis une réunion préparatoire avec les présidents-es de groupe et les représentants-es des partis ont été nécessaires. Contrairement à la législature précédente, le Conseil général sera composé de sept groupes politiques. Le Centre et les vert'libéraux continueront de former un groupe au sein de notre Conseil général. Il s'appellera dorénavant "Le Centre/PVL", abrégé "Le Centre/PVL". Nous souhaitons également la bienvenue au groupe "Dignité Action Solidarité/Würde Aktion Solidarität", abrégé "DAS · WAS". Le groupe jusqu'alors appelé PLR s'appellera dorénavant le groupe "PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants", abrégé "PLR et indépendants". Les autres groupes politiques de cette assemblée n'ont connu aucune modification. Enfin, l'élu du parti-club des artistes n'est affilié à aucun groupe.

Cette mise au point terminée, je vous communique les noms des présidents-es des sept groupes actuels, ceci selon les forces en présence et dans l'ordre de leur représentation au Conseil général, soit:

- pour le groupe PS: M. Florian Müller
- pour le groupe Le Centre/PVL: M. Jean-Thomas Vacher
- pour le groupe des Vert·e·s: Mme et M. Josée Cattin Kuster et François-Yerly-Brault
- pour le groupe UDC: M. Marc Pauchard
- pour le groupe PLR et indépendants: Mme Véronique Grady
- pour le groupe DAS · WAS: Mmes Sandy Maillard et Lisa Wyss
- pour le groupe CG: M. Vincent Pfister

Nous avons donc deux co-présidences.

Quant à l'alternance des présidences et vice-présidences du Conseil général, selon les discussions sincères et les arrangements pris, les chefs-fes de groupe ont convenu du schéma suivant:

- 2026-2027 présidence de droite, vice-présidence de gauche
- 2027-2028 présidence de gauche, vice-présidence de gauche
- 2028-2029 présidence de gauche, vice-présidence de droite
- 2029-2030 présidence de droite, vice-présidence de gauche
- 2030-2031 présidence de gauche, vice-présidente de droite

Le schéma d'alternance décidé après nos séances informelle et préparatoire semble ainsi respecter les forces en présence et assure pour les partis un certain équilibre dans les rotations.

Comme le règlement du Conseil général prévoit à son article 16 que chaque groupe a droit à un siège dans les commissions permanentes, il a été confirmé que chaque groupe aura droit à un siège lors de l'élection des scrutateurs-rices, des scrutateurs-rices suppléants-es et de l'élection de 7 des 11 membres de la Commission d'aménagement du territoire. Pour cette dernière, merci au Conseil communal pour avoir ouvert de six à sept membres.

Les participants-es à la réunion préparatoire sont en faveur du maintien de notre seule commission non-obligatoire, à savoir la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Il propose que celle-ci continue d'être composée de 11 membres, de même que pour la Commission financière. Il n'a pas été proposé de créer de nouvelles commissions permanentes lors de la réunion préparatoire. Il peut y avoir en cours de législature la création de commissions spéciales.

Pour les commissions permanentes de 11 sièges, le bloc de gauche a revendiqué la majorité, ce que n'a pas contesté le bloc de centre-droite. Ainsi, la répartition entre les blocs sera de 7 pour le bloc de gauche et de 4 pour le bloc de centre-droite. Nous y reviendrons aux points 11 et 14 de notre ordre du jour.

Nous devons nous prononcer aussi quant au nombre de sièges dont sera composée la Commission des naturalisations. Plus précisément, nous devons choisir entre une composition à 7 ou à 9 membres. Nous y reviendrons au point 13 de notre ordre du jour.

- K. Je vous rappelle, selon l'article 17 de notre règlement, que les élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général se font toujours au travers d'un scrutin de liste. Pour les autres élections, si le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pouvoir, tous les candidats-es sont élus-es tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents. Dans le cas où le nombre de personnes candidates est supérieur au nombre de sièges à pouvoir, nous procéderons automatiquement à un scrutin de liste.
- L. Pour toutes les élections au programme de ce soir, le secrétariat du Conseil général a distribué sur les pupitres un document de synthèse sur lequel figure le nom de toutes les candidatures annoncées.
- M. Je conclurai mes communications par quelques informations concernant le secrétariat du Conseil général.

M. M. Maridor, notre secrétaire, nous invite à une séance d'information et d'échanges au sujet du fonctionnement de notre Conseil et des services du secrétariat du Conseil général le lundi 11 mai, à 19h30, dans les combles de L'Atelier. Vous avez reçu l'invitation avec la convocation.

Des comptes de messagerie officiels nous ont été mis à disposition. Les communications importantes relatives à la bonne marche de notre Conseil transiteront par ce canal-ci, et uniquement celui-ci. Il est donc important que chacune et chacun d'entre nous configure sans attendre son compte et consulte régulièrement sa boîte aux lettres électronique du Conseil général. Il est attendu que nous configurions nos comptes de messagerie d'ici le 11 mai 2026.

Enfin, le secrétariat du Conseil général nous prie de bien vouloir lui transmettre le texte de nos interventions, si possible le lendemain de nos séances, pour la production du procès-verbal.

2. Discours inaugural du doyen d'âge

Le doyen d'âge. J'ai l'honneur de prononcer, en qualité de doyen d'âge, le discours inaugural de la législature 2026-2031. J'avais préparé deux versions de salutations, j'ai gardé celle-ci:

Monsieur le syndic,
Madame la vice-syndique,
Mesdames les conseillères communales,
Monsieur le conseiller communal,
Chers et chères collègues,

L'article 11 du règlement du Conseil général précise: "Le doyen ou la doyenne d'âge ouvre la séance en prononçant le discours inaugural de la législature."

Aucune mention n'est faite de la doyenne ou du doyen de fonction, le seul reconnu dans le RCG est le doyen d'âge. Pourtant, le doyen ou la doyenne de fonction existe, il a certainement plus d'expérience que moi, il est là quelque part parmi nous, je me sens donc un peu moins seul.

Le meilleur moyen d'échapper à ce titre honorifique est de se lancer assez tôt en politique. C'est ce que la plupart d'entre vous a fait.

Si cela vous arrive un jour, vous pouvez renoncer à ce titre et ce sont les viennent-ensuite en âge qui officient et, si tous déclinent le job, on pourrait arriver à la situation improbable et ubuesque que de refus en refus on remonte jusqu'à la benjamine ou au benjamin du Conseil général qui, lui, ne pourrait pas refuser la fonction.

Mais revenons aux résultats des élections du 8 mars dernier qui m'ont à nouveau permis de décrocher une place à ce perchoir. Celui de 2021, covid oblige, méritait bien son nom: une tribune haut perchée à Saint-Léonard dans un décorum sévère digne de l'ère soviétique ou presque, pas moyen d'identifier les intervenants-es dans le vaste espace. Mais malgré le covid-19, notre Conseil général a pu siéger en présentiel, c'était l'essentiel.

Aujourd'hui, j'ose espérer que la promiscuité ou plutôt la proximité retrouvée soit propice à nos débats.

Celles et ceux qui me connaissent savent que j'aime bien bousculer parfois les traditions, quitte à égratigner le protocole.

En 2021, j'avais partagé mon temps de parole avec Giulia, la benjamine de ce Conseil. Aujourd'hui, je cite sa conclusion qui reste d'actualité et que je partage. Giulia disait: "Je compte sur une réelle collaboration intergénérationnelle"

À ce propos, 44 est pour moi un chiffre réconfortant et stimulant. Oui, 44 ans c'est l'âge moyen de notre Conseil général, merci.

Cette année, le contexte de la rédaction du discours était spécial: pas facile de se concentrer en période de play-off avec la folie Gottéron ...

Le plus grand défi d'un discours inaugural est ne pas ennuyer l'auditoire. J'ai donc abandonné quelques options:

- réchauffer le discours de 2021;
- lire les titres des quelques 200 postulats déposés entre 2021 et 2026;
- et très tentant: déléguer la rédaction à l'IA.

Finalement, j'ai opté pour un discours 100% artisanal, avec ses imperfections et quelques divagations parce qu'il y aura assez de sujets sérieux dans les cinq ans à venir.

C'est devenu une tradition, le doyen d'âge se présente et rappelle son parcours, brièvement je vous rassure, sans décliner tout son curriculum vitae, ses titres, ses diplômes, ses hobbies, ses phobies, etc.

Né sur les bords de la Sarine avec un funiculaire odorant devant les fenêtres, j'ai eu ensuite la chance d'habiter plusieurs quartiers de Fribourg et d'y apprécier leur charme et leur convivialité respective.

Après des études à Fribourg et Genève, s'en est suivie une vie professionnelle en zigzag donc enrichissante, motivée par la curiosité et une constante envie de changement pour apprendre.

Enseignant primaire, professeur multimédia au CO, pigiste à La Liberté, éditeur musical et un intérêt marqué pour la communication et les médias, d'où la présidence de la Société de Radio et Télévision du canton de Fribourg, la vice-présidence du Conseil du public RTS et, en 2014, la mission passionnante de médiateur de la RTS.

Enfin, en 2000, une dernière formation avec la surprise un peu d'être le premier Fribourgeois à obtenir le diplôme fédéral de conseiller en relations publiques.

Depuis, la société a évolué, tout est devenu communication et même le méchant lobbyiste est considéré maintenant comme une aide aux décideurs politiques.

Aujourd'hui, avec la sur-information, la sur-communication et la douce addiction aux écrans, j'essaie de conserver ma santé mentale.

Fin de l'évocation du "parcours du doyen".

Abordons quelques enjeux, projets et défis passés et actuels

En plongeant dans les archives, j'ai lu que le 25 avril 2016, lors de la séance constitutive de la législature 2016-2021, le doyen d'âge suppléant et le syndic désignaient la fusion comme le défi majeur de la législature.

Aujourd'hui, si le projet de mariage avec des communes voisines semble remis aux calendes grecques, pourquoi ne pas concrétiser la folle utopie et relancer la fusion transcontinentale avec celle qui est déjà la nouvelle Fribourg depuis cent ans? Fusionnons avec Nova Friburgo notre ville-sœur du Brésil.

Sur le plan économique, la nouvelle commune se réjouit de pouvoir acquérir une nouvelle dimension: + 933 km² et + 250'000 habitants, un rêve pour les rentrées fiscales ...

Imaginons

Le FC Fribourg peut compter dès lors sur le précieux apport d'attaquants de pointe;
Les Bolzes profiter des conseils de professionnels du carnaval;
Gottéron ouvrir au Brésil une école tropicale de hockey;

et enfin gagner en attractivité avec la production de café et des cannes à sucre,
et au Conseil général de mettre la caïpirinha au menu de ses apéros conviviaux,
pour autant que les séances ne se terminent pas à 23.45 heures, ça arrive.

Fin de l'utopie ... Revenons à la réalité.

Pendant la dernière législature, le 16 mai 2022, le Conseil communal et l'Association Fribourg-Nova Friburgo ont inauguré une plaque commémorative sur la place du même nom, ici en face.

Avec ce geste, le Conseil communal a fait son devoir de mémoire envers nos compatriotes qui ont fui la misère dans l'espoir de trouver une vie meilleure au Brésil. Oui, peu le savent, mais au début du 19^{ème} siècle nous étions des réfugiés économiques et climatiques. C'est une longue histoire, le QR code au bas de la rue de Lausanne vous en dira plus.

Si je vous dis: Nussbaum, Schorderet, de Buman, Bourgknecht, Clément, Steiert, ces syndics de Fribourg ont tous un point commun, sauf un, ils sont tous allés à Nova Friburgo.

Le Conseil communal peut donc préparer ses valises pour le 50^{ème} anniversaire de nos relations avec la nouvelle Fribourg en 2028.

Il y a d'autres défis dont un qui est resté en rade ...
et malheureusement je dois me répéter:

L'évocation de ce projet commençait pourtant comme un poème:

elle est très belle,
elle combat les îlots de chaleur,
elle a des courbes harmonieuses,
elle a semé des ponts mythiques,
et elle caresse ... nos falaises.

Oui, la Sarine, qui autrefois permettait aux barques de livrer les draps tissés à Fribourg jusqu'à Bâle, est toujours là.

Et il aura fallu du temps à nos édiles – ceux d'avant bien sûr ... – pour reconnaître la richesse d'avoir une rivière qui traverse notre ville.

Il y a six ans, notre Conseil général a voté le beau projet de revitalisation de la Sarine, du barrage de la Maigrauge jusqu'aux Neigles.

Le projet est en rade, j'encourage notre Conseil communal newlook à mettre vraiment le turbo pour le concrétiser.

Heureusement, le projet de la requalification du Bourg est entré dans la phase de réalisation avec une belle inauguration le 5 juillet 2025 à l'ombre fluette de trois chers petits arbres. On attend les étapes suivantes: place des Ormeaux, marché aux poissons, place de Nova-Friburgo
...

Eloge de la patience

Il y a un sentiment que nous partageons toutes et tous à un moment donné dans ce Conseil général, c'est celui de la frustration lorsque nous votons positivement sur des messages du Conseil communal.

Oui, les superbes images de synthèse, qui peuplent ces messages du Conseil communal, nous font rêver. Mais être membre du Conseil général, c'est accepter la lenteur jusqu'à la concrétisation des projets.

Il n'y a pas de discours sans citation. Il y a cinq ans, j'avais cité une chanson d'Eddy de Pretto. On m'avait alors dit que c'était pour faire jeune, je vais donc citer Socrate: "La sagesse est la connaissance de l'immuable". À Fribourg comme ailleurs rien n'est immuable, la ville a constamment changé et elle changera encore, au Conseil général sachons donc accompagner ce changement en étant visionnaires, créatifs, bref osons et tirons profit de notre richesse que sont nos différences.

Il n'y a pas de sujets qui fâchent, mais que des projets qui suscitent le débat, parfois vif, par exemple lorsque nous confrontons nos idées sur la notion d'attractivité de la ville.

Nous devons répondre aux attentes de la population et parfois anticiper ses attentes.

Notre mission est la recherche du bien-être pour notre microcosme communal, et ceci dans le contexte d'un nouveau désordre mondial et de ses dérives.

Nous vivons cette réalité, cette dualité.

Devons-nous vivre, à l'échelle communale, la neutralité fédérale?

Quelle attitude devant l'injustice dans le monde?

Est-ce que nous devons, comme Albert Camus, en accepter l'absurdité du monde?

De tout temps les philosophes ont tenté de répondre à ces questions.

Sans indifférence ni lâcheté, essayons de vivre avec cette dichotomie.

Mais revenons à quelques déterminations ou résolutions concrètes pour cette nouvelle législature, par exemple:

- Essayons de ne pas trainer le boulet de la Pila jusqu'à la Saint-Glinglin.
- Ne rêvons pas d'éoliennes au Guintzet mais construisons enfin la piscine, cette Arlésienne des dernières campagnes politiques ... piscine chauffée par le CAD bien sûr.

- Visons une stratégie cohérente, favorisant la cohabitation de tous les modes de transports: nous avons le 20, le 30, le 40 et le 50 à l'heure ... pourquoi pas la moyenne LOVE 35?
- Concrétisons le projet de la place de la Gare et laissons la fontaine Tinguely regarder la Cathédrale.
- Continuons à créer des ponts entre l'Etat et la Ville, notamment à bluefactory.
- Sauvons le gîte d'Allières ... ça, c'était pour voir si vous suiviez ...

Notre Conseil général est une formidable usine à idées, attention de ne pas tomber dans la course effrénée aux postulats pour des questions de visibilité ou d'ego. De plus, les réponses aux postulats entraînent parfois des coûts très importants.

Et, pour être cohérent avec mes paroles, je m'engage à ne pas déposer de postulat tout à l'heure sous le point 21 des "Divers".

Il y a d'autres outils parlementaires aussi, mais évitons les questions à cinq tiroirs à 23.15 heures.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, damit will ich schliessen: Die Kombination unserer verschiedenen Werte hat ein riesiges Potential. Sorgen wir dafür, dass wir dieses Potential während der kommenden Legislatur optimal ausschöpfen. Und vor allem: Respektieren wir alle Ideen, die in unser Plenum getragen werden, egal woher sie kommen.

En conclusion, l'addition de nos valeurs respectives constitue un potentiel exceptionnel, sachons les exploiter au mieux durant cette législature et respectons les idées d'où qu'elles viennent dans ce plenum.

Je termine avec l'adaptation tout à fait libre d'un proverbe éthiopien: "On ne vient pas au Conseil général avec une lame qui tranche mais avec une aiguille qui coud."

Législature rime avec Epicure ... prenons, prenez donc du plaisir.

Merci pour votre écoute bienveillante. (Applaudissements).

3. Allocution du syndic

Moussa Elias, syndic. Au nom du Conseil communal, je tiens tout d'abord à féliciter M. Raphaël Fessler, doyen d'âge pour la deuxième législature consécutive, qui a parfaitement rempli sa mission dans cette phase de reconstitution du Conseil général. Merci beaucoup.

Après les élections du 8 mars dernier, la reconstitution du Conseil communal le 28 avril 2026 et votre assermentation par Mme la Préfète de la Sarine samedi passé, la séance de ce soir marque le véritable point de départ de cette nouvelle législature. Pour certaines et certains d'entre vous, cet engagement s'inscrit dans la continuité. Pour d'autres, il s'agit d'une première expérience au sein de ce Conseil général. À toutes et à tous, le Conseil communal vous adresse ses félicitations les plus sincères, non seulement pour votre élection ou réélection, mais aussi et surtout pour votre engagement pour le bien des habitants-es de notre ville.

Es ist in der heutigen Zeit alles andere als selbstverständlich, sich für das Gemeinwohl einzusetzen. Danke, dass Sie sich die Zeit nehmen, sich für eben jenes Gemeinwohl

einzusetzen, auch wenn im Gegenzug manchmal andere Dinge wie Freizeit oder Familie das Nachsehen haben.

A toutes et tous, le Conseil communal vous adresse ses vœux de satisfaction dans l'exercice de cette fonction essentielle. Car au-delà des projets et des débats, ce qui nous rassemble ici, c'est une responsabilité commune. Faire vivre des institutions solides et crédibles qui agissent pour le bien commun. Les mauvais exemples se multiplient partout dans le monde et nous rappellent que le bon fonctionnement de nos institutions n'est pas un acquis définitif. Il repose sur notre engagement quotidien, sur notre capacité à respecter les rôles de chacun, à faire vivre la séparation des pouvoirs et à garantir un dialogue constructif entre exécutif et législatif.

Le Conseil communal définira prochainement son programme de législature. Il est donc prématuré de s'étaler à cet égard. Néanmoins, plusieurs enjeux majeurs peuvent déjà être identifiés.

Ich denke da zum Beispiel an die Sprachenfrage. Die kommende Debatte im Grossen Rat rund um das kantonale Sprachengesetz wird unvermeidlich auch die nachfolgende Debatte auf Stadtebene prägen. Diese Debatte wird viele Fragen aufwerfen und wir werden gemeinsam Antworten finden müssen, wie etwa auf die Frage:

Quelle place voulons-nous accorder à l'identité bilingue de notre capitale cantonale? Je pense également aux grands projets de développement urbain et économique, la poursuite de la requalification du quartier du Bourg et de la place de la Gare, le futur quartier Torry-Est, les infrastructures scolaires et bien évidemment la construction de la future nouvelle piscine couverte H2léO.

Oui, ça a été dit, ces projets avancent parfois lentement, mais cette lenteur n'est pas un défaut. Elle est le reflet de notre état de droit, elle garantit la participation, le débat et la prise en compte des différents points de vue. En d'autres termes, elle est la conséquence directe d'institutions qui fonctionnent. Face à ces défis, nous allons, vous allez devoir faire des choix. Nos moyens ne sont pas illimités et la gestion financière constituera un souci permanent.

Regieren bedeutet heute jedoch nicht nur, Projekte und Finanzen zu verwalten, es bedeutet auch, die Herausforderungen von morgen zu antizipieren. Umweltbelange dürfen nicht mehr in die zweite Reihe verbannt werden, die Energiewende muss weiter vorangetrieben werden, auch der soziale Zusammenhalt darf nicht zu kurz kommen. Alle sollen sich in unserer Stadt wohlfühlen.

Il est dans la nature des choses que les relations entre un exécutif et un parlement ne soient pas toujours parfaitement alignées. Nous connaissons des divergences, parfois peut-être des tensions, mais ces tensions doivent toujours s'inscrire dans un cadre clair, respectueux des institutions. Le débat démocratique est une richesse à condition qu'il repose sur le respect, l'écoute et la reconnaissance du rôle de chacun.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nous avons la chance d'évoluer dans un état de droit solide qui garantit des libertés fondamentales précieuses. Dans un monde où ces droits sont de plus en plus remis en question, nous avons le devoir de nous montrer à la hauteur de cette responsabilité. Faire fonctionner nos institutions, ce n'est pas simplement appliquer des règles, c'est faire vivre un esprit, un état d'esprit, celui du service de l'intérêt public. Je et tout le Conseil communal vous souhaitent une législature fructueuse, exigeante, marquée par une collaboration constructive et une culture du débat respectueuse. Une législature où nous saurons faire vivre pleinement les institutions qui nous ont été confiées. Ensemble, comme aiment le chanter les supporters du HC Fribourg-Gottéron, nous portons haut le nom de notre ville.

D'ailleurs, je ne saurais conclure mon allocution sans adresser mes plus vifs remerciements au nom du Conseil communal à celles et ceux qui n'ont pas compté les heures depuis jeudi dernier, à celles et ceux qui ont permis la tenue d'une fête populaire hors norme, tout en garantissant la propreté de la ville le lendemain de fête, à celles et ceux qui, même vêtus d'orange fluo, sont souvent invisibilisés·ées. Sans vous, chères et chers collaboratrices et collaborateurs de la Voirie, la fête n'aurait jamais été aussi belle. (Applaudissements).

Le doyen d'âge. Merci M. le syndic pour votre allocution.

4. Appel nominal

Le doyen d'âge. Je vais procéder à l'appel nominal des membres présents qui, à l'évocation de leur nom, voudront bien se lever et se présenter à leurs pairs. Pardonnez-moi si la prononciation est parfois approximative.

[Le doyen d'âge procède à l'appel nominal.]

Je constate que 74 membres sont présents ce soir, sur un effectif de 80 membres.

5. Désignation des 4 scrutateurs·rices du Bureau provisoire

Le doyen d'âge. Pour votre information, les quatre scrutateurs·rices du Bureau provisoire ont été désignés·ées d'entente avec les groupes. Il s'agit de:

- M. Laurent Woeffray (PS)
- Mme Josée Cattin Kuster (Vert·e·s)
- M. Jean-Daniel Schumacher (PLR et indépendants)
- M. Johan Dick (UDC)

J'invite les personnes citées à prendre place à la première rangée réservée aux scrutateurs·rices. Je vous remercie de vous être mis à disposition de notre assemblée pour cette tâche importante.

Le Bureau provisoire étant ainsi constitué, je constate son entrée en fonction immédiate et passe au point suivant.

6. Election de la/du président·e du Conseil général pour la période du 4 mai 2026 au 3 mai 2027

Le doyen d'âge. Même si l'article 46, alinéas 1 et 1bis de la loi sur les communes nous autoriserait à élire la présidence et la vice-présidence sans passer par un scrutin de liste dans

le cas où le nombre de candidatures serait égal ou inférieur au nombre des sièges à pourvoir, l'article 17, alinéa 4 de notre règlement précise bien que le président ou la présidente et le vice-président ou la vice-présidente sont toujours élus-es au scrutin de liste.

Deux minutes sont accordées pour la présentation des candidatures.

À qui puis-je donner la parole pour la présentation des candidats-es pour la présidence?

Grady Véronique (PLR et indépendants). Il y a des villes que l'on traverse. Il y a des villes où l'on s'installe. Il y a des villes qui nous habitent.

Pour Jean-Noël Gex, cette ville porte le nom de la liberté, avec tout ce qu'elle suppose de responsabilité. Venu des terres gruériennes, il trouve à Fribourg bien plus qu'un lieu de vie. Il y trouve un ancrage, une passion. Il y fonde une famille, y multiplie les engagements et y construit, au fil des années, un lien durable avec la cité.

Fribourg, c'est le Schoenberg de son enfance, à la source de son amour pour l'eau. C'est aussi la Motta, qui lui donne le goût de l'effort et lui apprend l'esprit d'équipe. C'est le Funiculaire, qui lui offre ses premières saveurs politiques, avec 4'600 signatures récoltées en trois semaines, pour préserver une part vivante du patrimoine fribourgeois.

Cet attachement à la ville, Jean-Noël Gex l'a aussi porté dans cet hémicycle. À 27 ans – il y a donc quelques années –, il rejoint pour la première fois le Conseil général. Puis son parcours prend le large vers la Caroline du Nord. Deux années de recherche pour décrocher un post-doc. Il foule à nouveau le sol de notre parlement en 2011. Un come-back politique qui devrait le mener ce soir au perchoir.

Pour saluer ce parcours, et vous spoiler un peu la fin, le groupe PLR et indépendants a choisi d'offrir à Jean-Noël Gex un pommier. Pourquoi un pommier? Parce que Jean-Noël Gex s'est enraciné tel un pommier. Et pas n'importe lequel, le Topaz, dont la pierre du même nom s'accorde avec la couleur de notre famille politique. Souvent planté pour symboliser la croissance d'un lien durable, le pommier est aussi l'arbre de la connaissance. Le chimiste qu'il est devenu en a certainement mordu les fruits à pleines dents, avant d'en transmettre à son tour les arômes. L'adage dit très justement que la pomme tombe rarement loin de l'arbre. Preuve en est dans ce plénum et dans nos rangs avec Océane, dont le prénom évoque aussi un autre amour de Jean-Noël Gex: celui de la mer, et peut-être déjà le voyage qu'il s'appête à vivre ce soir. Une traversée d'une année, qu'il fera à la voile par beau temps, et parfois à la rame lorsque les vents contraires venus du sud le décoifferont. Mais nous sommes convaincus qu'il saura tenir la barre, garder le cap et avancer avec tout l'équipage, quelle que soit leur couleur d'appartenance.

Cette navigation politique ne l'empêchera pas, nous l'espérons, de retrouver ses fourneaux. Car Jean-Noël Gex est aussi un papa et un grand-papa qui aime cuisiner, recevoir et faire plaisir aux siens. On imagine déjà les pommes de ce futur Topaz finir un jour au fond d'une tarte, qu'il s'empressera de partager et de préciser, bien sûr, qu'elles viennent de son jardin.

C'est donc avec une émotion non dissimulée que le groupe PLR et indépendants a l'honneur de vous présenter la candidature de Jean-Noël Gex à la présidence du Conseil général. Et c'est avec reconnaissance que nous espérons que vous la plébiscitez.

Je vous remercie de votre attention.

Le doyen d'âge. Merci Mme V. Grady pour la présentation du candidat. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

Rugo Claudio (pca). Je passerai ou peut-être je dirai les salutations en fin de discours, si le temps me le permettra.

Nous avons là le Poulidor, candidat déchu au Conseil communal de 2011. C'est Mme A. de Weck toujours bien "An-toilettée" qui remporta la mise. Je la félicite rétrospectivement et vous prouve par A+B que le parti-club des artistes n'est pas entêté.

Le doyen d'âge. Je m'excuse M. C. Rugo, on a dit pas d'attaque personnelle.

Rugo Claudio (pca). Le gratte-papier des poids morts de la politique de droite qui se sont enorgueillis du succès de la première heure de parking pour la photo-finish, mais qui a nécessité l'achat de 400 paraphes à raison d'un franc l'unité lors de la récolte des signatures en 2023.

À l'instar de Jean le Baptiste, nous avons à droite... du Père, le prophète des bassins olympiques de Villars-sur-Glâne ou de Forum Fribourg.

Vous n'avez officié lors d'aucun baptême. Pas une goutte d'eau, aucun liquide n'a coulé, à part l'encre de plume des projets avortés.

Fils d'un radical, vous pouvez vous enorgueillir d'avoir enfanté une libérale.

Du couteau suisse, vous êtes la cinquième lame d'un radicalisme vieux jeu du PLR fribourgeois. Vous avez été adoubé par le désormais éternel président ...

Le doyen d'âge. Je ne veux pas me répéter.

Rugo Claudio (pca). Ça, c'est vous, M. le président.

Le doyen d'âge. Pas d'attaque personnelle, c'est la dernière fois que je vous avertis.

Rugo Claudio (pca). ... anticonstitutionnellement – étant donné que le temps est précieux et compté au Conseil général, à défaut de faire de longs discours castristes, je vais dès lors rallonger les mots qui se transformeront en "Paroles Paroles" – en expressions, en vertes élucubrations ont dit, disent et diront toujours, sous le joug de la médisance, mes nombreux adversaires.

Contrairement au politicien de l'ombre qui vous est présenté à droite, vous connaissez désormais tous l'éternel candidat du parti-club des artistes, c'est pourquoi je ne m'étendrai pas sur son, mon curriculum vitae. Donc, vous disais-je, je porte et je pèse mes mots: Claudio Rugo, candidat à la présidence du Conseil général de la ville ...

Le doyen d'âge. Le temps est écoulé, il faut terminer, merci.

Rugo Claudio (pca). Oui, je termine.

... de la ville qui m'a vu naître en 1966, au bloc du Jura 32, qui m'a entendu jouer une guitare SG en short comme Angus Young, guitariste d'AC/DC, au premier festival du Belluard en 1983.

Le doyen d'âge. Il faut terminer, vous savez que vous avez encore cinq ans pour parler, merci.

D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Je constate donc qu'il y a deux candidats-es. Nous allons passer au scrutin de liste.

Selon l'article 9c, alinéa 1 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCO), seules les personnes dont la candidature a été annoncée sont éligibles. Tout vote pour d'autres personnes sera considéré comme nul. Pour rappel, selon l'article 17 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Les candidats pour la présidence sont:

- M. Jean-Noël Gex (PLR et indépendants)
- M. Claudio Rugo (parti-club des artistes)

Les scrutateurs-rices du Bureau provisoire sont priés de distribuer les bulletins de vote.

Vote

Le doyen d'âge. Voici les résultats du vote.

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletins valables	72
Majorité absolue des bulletins valables	37

Est élu avec 71 voix M. Jean-Noël Gex. (Applaudissements).

M. Claudio Rugo a obtenu 1 voix. (Applaudissements).

Je tiens à féliciter chaleureusement M. J.-N. Gex pour sa brillante élection à la présidence du Conseil général. Je lui souhaite une année présidentielle sereine et féconde. On sait qu'il a déjà fait un tour de chauffe, cela devrait donc aller.

7. Election de la/du vice-président·e du Conseil général pour la période du 4 mai 2026 au 3 mai 2027

Le doyen d'âge. La procédure est identique à celle de l'élection précédente. À qui puis-je donner la parole pour la présentation des candidats-es?

Pfister Vincent (CG). Nous avons le plaisir de vous présenter une candidature de Centre Gauche, une candidature jeune et féminine, soit en tout point complémentaire à celle de notre président élu.

Nous vous présentons, en effet, la candidature d'Elisa Nobs. Active dans la politique communale et cantonale, elle est membre du Conseil général depuis 2021, siège au Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, et est également membre du Comité cantonal du Centre Gauche/Mitte Links.

Sie ist im Auquartier in einer französischsprachigen Familie aufgewachsen. Da sie ihre Schulzeit an der Auschule und an der DOSF gemacht hat, ist sie jetzt ganz komplett zweisprachig.

Après avoir obtenu un CFC d'employée de commerce, elle a poursuivi ses études en obtenant la Maturité fédérale. Elle est actuellement étudiante en Master de droit à l'Université de Fribourg. Par ses engagements diversifiés, elle saura ainsi représenter l'entier de la population de la Ville de Fribourg et faire le lien avec la communauté universitaire.

Nous vous proposons donc une candidature à l'image de la Ville de Fribourg, soit une candidature bilingue et pleine d'avenir.

Nous vous remercions donc de soutenir la candidature d'Elisa Nobs pour la vice-présidence du Conseil général.

Le doyen d'âge. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

La candidate pour la vice-présidence est: Mme Elisa Nobs (CG)

Les scrutateurs·rices du Bureau provisoire sont priés de distribuer les bulletins de vote.

Vote

Le doyen d'âge. Pendant que vous votez, je vous fais une communication d'ordre pratique de la part du sergent de Ville, M. Alain Grossrieder. Je dois vous informer que les sorties de secours de l'Hôtel cantonal doivent être garanties. Actuellement, il y a trois vélos stationnés devant la porte de secours et cela compromet son usage en cas d'événement. Merci donc de les déplacer.

Voici les résultats du vote:

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletins valables	66
Majorité absolue des bulletins valables	34

Est élue avec 66 voix Mme Elisa Nobs. (Applaudissements).

Je vous félicite pour votre élection à la vice-présidence du Conseil général.

8. Election des 7 scrutateurs·rices pour la législature

Le doyen d'âge. Il a été décidé lors de la réunion préparatoire que chaque groupe, je précise bien chaque groupe et non pas chaque parti, avait droit à un·e représentant·e au Bureau.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). J'ai le plaisir de vous présenter les candidatures suivantes:

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:

Mme Vanessa Cojocar, 36 ans, habite à Pérolles, est designer graphique et spécialiste en communication, est membre du comité du Festival Belluard Bollwerk et des collectifs Grève féministe Fribourg et Solidarité Fribourg Palestine;

- pour le groupe Centre Gauche:

M. Gérald Collaud, 63 ans, conseiller général de 2020 à 2025, est maître d'enseignement et de recherche retraité, membre du comité de l'ATE et de l'association de quartier Gambach-Guinzet;

- pour le groupe socialiste:

Mme Sophie Delaloye, née en 1968, habitante du Schoenberg, enseignante, membre de Mille Sept Sans et membre du SSP;

- pour le groupe des Vert·e·s:

Mme Monica Mendez, 37 ans, habite à Péroles, est conseillère générale depuis 2018, membre du Conseil bourgeoisial, sociologue et jeune maman.

Grady Véronique (PLR et indépendants). Comme il avait décidé de ne donner que les noms et les noms des groupes, je vais m'en tenir à cela:

- pour le groupe Le Centre/PVL:

Mme Margaret Collaud;

- pour le groupe de l'Union démocratique du Centre:

M. Johan Dick;

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:

Mme Océane Gex.

Le doyen d'âge. Les personnes candidates aux postes de scrutateurs·rices sont:

Mme Vanessa Cojocar (DAS · WAS)

M. Gérald Collaud (CG)

Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL)

Mme Sophie Delaloye (PS)

M. Johan Dick (UDC)

Mme Océane Gex (PLR et indépendants)

Mme Monica Mendez (Vert·e·s)

Je constate que le nombre de candidats·es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats·es sont élus·es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats·es annoncés·ées sont proclamés·ées élus·es sans scrutin.

Je les félicite et les invite à se lever pour se présenter. (Applaudissements).

9. Election des 7 scrutateurs·rices suppléants·es pour la législature

Le doyen d'âge. La procédure est identique à l'élection précédente.

Wyss Lisa (DAS · WAS). Ich freue mich, Ihnen die stellvertretenden Wahlhelfer·innen vorzustellen:

- pour le groupe socialiste:

Mme Lisa Asticher, née en 1994, collaboratrice scientifique au SECO et membre de Mille Sept Sans;

- pour le groupe des Vert·e·s:

Mme Margot Chauderna, 30 ans, habite le quartier de Pérolles, est chargée de campagne pour l'association pour les aliments sans OGM, diplômée en sociologie et biologie, conseillère générale depuis 2021, membre du comité des jeunes Vert·e·s Fribourg et ex-coprésidente des jeunes Vert·e·s suisses;

- pour le groupe Centre Gauche:

Mme Béa Cheda, 24 ans, conseillère générale depuis 2025, étudiante en géographie et habitante du quartier de la Vignettaz;

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:

Mme Célestine Waeber, 33 ans, habite le quartier du Schoenberg, est enseignante en classe d'alphabétisation, cartographeuse solidaire et membre de Droit de rester Fribourg.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Les candidats·es pour le centre-droit sont:

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:

M. Raphaël Casazza;

- pour le groupe Le Centre/PVL:

Mme Ana Teresa Fontes Martins;

- pour le groupe de l'Union démocratique du Centre:

M. José Uldry.

Le doyen d'âge. Les personnes candidates aux postes de scrutateurs·rices suppléants·es sont:

Mme Lisa Asticher (PS)

M. Raphaël Casazza (PLR et indépendants)

Mme Margot Chauderna (Vert·e·s)

Mme Béa Cheda (CG)

Mme Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL)

M. José-Uldry (UDC)

Mme Célestine Waeber (DAS · WAS)

Je constate que le nombre de candidats·es est égal au nombre de postes à pouvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats·es sont élus·es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats-es annoncés-ées sont proclamés-ées élus-es sans scrutin.

Je les félicite et les invite à se lever pour se présenter. (Applaudissements).

Vous avez constaté que, pour ces élections, j'ai utilisé le terme de bloc. Il se peut que ce terme interpelle certains-es d'entre vous. Toutefois, il n'y a rien à voir avec l'image d'un bloc erratique, ces blocs sont démocratiques et perméables.

Nous voilà arrivés au terme des travaux du Bureau provisoire et de la première partie de la séance de constitution. Je profite dès lors de remercier sincèrement les scrutateurs·rices pour le précieux travail qu'ils ont fourni durant ce début de séance.

Avant de céder ma place au nouveau président élu, je me permets de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente fin de séance et une législature riche en émotions et en réalisations.

Je vous remercie également toutes et tous pour la belle sérénité, ou presque, qui a prévalu durant ces premiers débats.

Symboliquement, j'invite donc les membres du Bureau provisoire à regagner leurs rangs. Les scrutatrices et scrutateurs fraîchement élus-es seront peut-être un peu frustrés-ées car, cette année, ils/elles devront rester dans leurs rangs. En effet, étant donné qu'il n'y a pas suffisamment de sièges à l'endroit qui leur est habituellement réservé ici devant, je les invite donc à rester dans le rang. J'invite également le président et la vice-présidente élus-es à prendre place sur le perchoir. Je vous remercie toutes et tous. (Applaudissements).

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.47 à 21.05 heures.

10. Allocution du président élu

Le président. En préparant ce discours, je me suis posé la question: mais qu'est-ce que je vais bien pouvoir raconter? Une vision du passé, un résumé des 44 discours précédents avec des "c'était mieux avant – früher war es besser" que j'aurais pu aborder avec le titre inofficiel de doyen de fonction?

Eh bien non, malgré le respect que j'ai pour notre histoire et pour notre passé, les temps changent et c'est vers l'avenir que je me tourne, pour le futur de notre ville et notre région que je m'engage.

Pour respecter les traditions, j'adresse tout d'abord un grand merci à notre doyen d'âge Raphaël Fessler pour la mise en route de cette nouvelle législature. Merci aussi au Bureau provisoire, aux chefs-fes de groupe et à notre secrétariat.

Ensuite, je tiens à féliciter les nouveaux/nouvelles élus-es au Conseil général et au Conseil communal. Herzliche Gratulation Herr Moussa zu Ihrer Ernennung zum Stadtammann. Wir werden gemeinsam daran arbeiten müssen die Inhalte unserer Debatten festzulegen und ich freue mich auf unsere künftige Zusammenarbeit, von der ich hoffe, dass sie konstruktiv sein wird.

Ensuite, je souhaite exprimer ma gratitude à mon groupe, à vous toutes et tous pour cette élection qui marquera pour moi, non pas un tremplin vers de plus hautes responsabilités, mais plutôt un témoignage de reconnaissance pour un engagement sociétal sans répit. Un grand merci également à ma famille, ici présente, qui me permet de respecter mes engagements, comme vous avez entendu, très nombreux.

Enfin, vous n'avez pas élu un homme de loi à la tête de ce Conseil, vous avez élu un leader, un sportif qui a accepté en tout temps le respect de son environnement, le respect du chronomètre, le respect des lois et des institutions. Je vais me positionner comme un arbitre pour permettre des débats harmonieux et constructifs. Je resterai à la recherche de solutions, pas à la recherche de problèmes. Sans arbitre, pas de match, même si j'aurai peut-être besoin quelquefois de la VAR pour réviser une décision – là, je me tourne vers mon secrétaire –, ou peut-être de distribuer des cartons jaunes ou rouges. Durch die Zusammenarbeit werden wir den Zuschauern, also den Bewohnern, eine Vision von Fribourg bieten können, die auf die vielen kommenden Herausforderungen vorbereitet sind, und wir werden einige haben:

- gesunde Finanzen
- harmonische Raumentwicklung
- und ich erlaube mir, den Bau eines Schwimmbads...

Pour terminer, je citerai Alexis de Tocqueville, philosophe du 19^{ème} siècle, qui a écrit: "les institutions communales sont à la liberté ce que l'école primaire est à la science." En d'autres termes, cela signifie que les institutions locales permettent au peuple d'apprendre, d'exercer et de goûter la liberté au quotidien, rendant celle-ci accessible et durable, tout comme l'école primaire rend la science accessible et familière à toutes et tous.

Je vous souhaite de trouver du plaisir dans votre fonction. Unissons nos forces pour développer Fribourg et pour que Fribourg reste une ville pleine de promesses à l'image du HC Fribourg-Gottéron. Demain sera encore mieux qu'avant, Morgen wird es noch besser als zuvor. (Applaudissements).

Voici quelques communications:

- A. Je rappelle toujours le bon ordre des débats et son article 74: "1. Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exigent leur fonction. 2. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance. Ils s'adressent au président, à l'assemblée ou au Conseil communal et évitent toute prise à partie personnel".
- B. Selon l'article 13 du RCG, vous êtes soumis également à l'obligation de signaler vos intérêts (privés ou publics). À l'alinéa 2, les membres sont en outre tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénum sur un objet en relation avec un tel lien, de rappeler l'existence de celui-ci.
- C. La préfecture nous a annoncé également que deux membres de notre Conseil n'ont pas pu être assermentés. Par conséquent, ils ne siègent pas aujourd'hui et sont excusés.
- D. Enfin, à la suite du recours de M. Claudio Rugo du 20 octobre 2025 contre les décisions discriminatoires concernant l'attribution des places dans les commissions rendues par le Bureau du Conseil général depuis 2016 jusqu'à 2026, la préfecture a rendu une décision en date du 23 avril 2026. L'autorité confirme que le recourant (Claudio Rugo) n'étant membre d'aucun groupe, ne saurait prétendre intégrer une des commissions du Conseil général. Le texte des articles 46, alinéa 2 de la loi sur les communes et 16 du règlement d'exécution de la loi sur les communes est parfaitement clair et ne nécessite pas une

interprétation autre que littérale. L'utilisation de la conjonction "ou" laisse au Conseil général toute liberté de choisir entre représentation équitable des partis ou des groupes.

Par conséquent, et dans la continuité de notre pratique, seules les candidatures présentées par un groupe seront jugées recevables.

11. Election des 11 membres de la Commission financière

Le président. Lors de la réunion préparatoire, la composition retenue a été la suivante:

- 7 sièges du bloc de gauche, soit: 3 PS, 2 Vert·e·s, 1 DAS · WAS, 1 CG;
- 4 sièges du bloc de centre-droit, soit: 2 Le Centre/PVL, 1 UDC et 1 PLR et indépendants.

Pfister Vincent (CG). Le bloc de gauche proposera pour la Commission financière, par ordre alphabétique:

- pour le groupe des Vert·e·s:
Mme Josée Cattin Kuster;

- pour le groupe Centre Gauche:
M. Gérald Collaud;

- pour le groupe socialiste:
Mme Sonja Gerber, née en 1989, habite le quartier de l'Auge, est avocate et secrétaire générale, et ancienne présidente du Conseil général 2023-2024;

M. Samuel Jordan, né en 1971, habite le quartier d'Alt, est historien, spécialiste en communication et intégration, membre des comités de Banc Public et de la Société d'histoire du canton et membre sortant de la Commission;

- pour le groupe des Vert·e·s:
Mme Valentine Mauron, 40 ans, habite le quartier de Gambach-Guintzet, est experte en régulation du marché de l'électricité à l'Office fédéral de l'énergie, conseillère générale et membre de la Commission financière depuis 2021, membre du Conseil d'administration de SINEF SA et de Eau de Fribourg SA;

- Pour le groupe Dignité Action Solidarité:
Mme Célestine Waeber, 33 ans, habite le quartier du Schoenberg, est enseignante en classe d'alphabétisation, cartographeuse solidaire et membre de Droit de rester Fribourg;

- pour le groupe socialiste:
M. Laurent Woeffray, né en 1996, habite le quartier de Pérolles, est collaborateur scientifique à Travail.Suisse, membre du comité Les Georges et membre du comité du FC Central.

Grady Véronique (PLR et indépendants). Nous proposons:

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:
M. David Krienbühl;

- pour le groupe Le Centre/PVL:
M. Alexandre Sacerdoti;
M. Jean-Thomas Vacher;

- pour le groupe de l'Union démocratique du Centre:
M. Pascal Wicht.

Rugo Claudio (pca). Ce que vous avez dit avant sur la présentation des candidatures, ça aurait pu être interprété d'une mauvaise manière, ce que j'ai d'ailleurs fait. Je pense que j'ai le droit de me présenter, M. le président. La décision de la préfecture était une décision contre la votation du 22 septembre. Quand je me suis présenté en 2016, il n'y a jamais eu de contestations. Quand je me suis présenté en 2021, il n'y a pas eu de contestations, il y a eu vote. Il n'y aurait pas de raisons que je n'aie pas le droit de me présenter en 2026. Vous interprétez à la lettre, au chronomètre, mais je vous dis, vous avez une vision très erronée de la loi et de la représentativité du peuple. 2.8% des électeurs m'ont élu au Conseil communal, 1.8% au Conseil général, et c'est pour ça que je suis là.

Dans vos commissions, j'ai déjà repéré deux personnes qui n'ont pas été élues, qui n'étaient même pas candidates. M. Jean-Marie Pellaux, si je ne m'abuse, n'était même pas candidat et il est sur votre liste pour la Commission des naturalisations. Il y en a donc deux, l'autre, je le dirai après, mais il existe.

Le président. M. C. Rugo, j'ai rappelé qu'il n'y a pas de noms, il n'y a pas de prise à parti personnelle, vous vous adressez au président ...

Rugo Claudio (pca). ... Oui, là je n'ai rien dit.

Le président. Oui, mais vous citez des noms.

Rugo Claudio (pca). Mais ils sont écrits là! Je dois dire ceux qui ne sont pas élus par le peuple. Je vous parlais de l'élection par le peuple, la représentativité. C'est dans la logique de dire que celui qui n'est pas élu par le peuple n'est pas dans la représentation du peuple.

Maintenant, il existe à Bulle 3 membres, Anne Niquille, Philippe Jaggi, François Rime, tous ont des commissions. Il existe à Villars-sur-Glâne plusieurs personnes, toutes ont des commissions. Et elles ne sont pas dans des groupes.

Le président. M. C. Rugo, le temps de parole est écoulé.

Rugo Claudio (pca). À la prochaine intervention, je vous dirai pourquoi je suis discriminé en ville de Fribourg.

Le président. Merci M. C. Rugo. Je rappelle peut-être la décision de la préfecture: "Il s'ensuit qu'en l'espèce, le recourant n'étant membre d'aucun groupe, il ne saurait prétendre intégrer une des commissions du Conseil général". Ainsi, je propose simplement de procéder à un vote sur la recevabilité de la candidature de M. C. Rugo, ainsi c'est une décision consensuelle qui va se faire.

Je propose effectivement que l'on passe à un vote sur la recevabilité de la candidature. J'ai préparé un petit texte parce que je m'attendais à cette contestation, M. C. Rugo. Comme vous, j'ai quand même gagné un peu en expérience. Je propose donc ce vote sur la recevabilité de la candidature d'un membre non affilié à un groupe.

Vonlanthen Marc (PS). Juste pour lever toute ambiguïté, je ne suis pas sûr qu'il soit possible à la présidence, avec tout le respect que j'ai pour la présidence, d'ajouter un point à l'ordre du jour de cette manière-là. A mon avis, il faut une motion d'ordre ou quelque chose de ce type pour pouvoir procéder afin que cela soit formellement en ordre.

Le président. Je vous propose une motion d'ordre, que je dépose, afin d'effectuer un vote sur la recevabilité de la candidature. Je pense que j'ai le droit de faire une motion d'ordre personnellement. Si vous préférez que l'on réunisse le Bureau, on va se réunir dans la salle à côté avec les scrutateurs·rices et les chefs·fes de groupe.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 21.21 à 21.29 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le président. Le Bureau a décidé, comme défini par le Bureau provisoire dans sa séance de préparation, que les candidatures devaient provenir des groupes, ce qui a été approuvé par la préfecture. En fait, j'aimerais donc juste préciser ici, par ce vote, la recevabilité d'une candidature non affiliée à un groupe. Ce n'est donc pas un nouveau point de l'ordre du jour, c'est une précision sur les modalités.

Rugo Claudio (pca). J'aimerais donner un argument. La décision de la préfecture, c'était sur mon recours qui demandait que j'aie une commission à la fin de la législature 2021-2026. En aucun cas la préfecture n'a statué pour les années 2026 et suivantes. Et d'ailleurs, dans le canton, M. G. Kubski pourra nous le dire, parce qu'à Bulle, dans le Conseil général, beaucoup de personnes ne sont pas dans des groupes et sont dans des commissions.

Le président. Merci M. C. Rugo. Je crois que le point à la page 5 de la décision de la préfecture est très clair: "il s'ensuit qu'en l'espèce, le recourant n'étant membre d'aucun groupe, il ne saurait prétendre intégrer une des commissions du Conseil général".

Pour moi, c'est clair, le règlement est clair, c'est une proposition d'un groupe ou d'un parti, et le Conseil général a décidé que l'on prenait les membres des groupes. En fait, c'est donc une clarification. Si vous n'avez pas compris, vous pouvez faire un nouveau recours qui sera certainement débouté une quatrième fois. M. C Rugo, je crois que l'on n'a pas de temps à perdre, je maintiens donc ce vote sur la recevabilité d'une candidature non affiliée à un groupe.

Vote

Le Conseil général décide, par 68 voix contre 1 et 3 abstentions, qu'une candidature hors groupe pour les commissions du Conseil général est irrecevable.

Ont voté en faveur de l'irrecevabilité: 68 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocarua Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

A voté en faveur de la recevabilité: 1 Rugo Claudio (pca)

Se sont abstenus·es: 3 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL)

Le président. Le résultat de ce vote sera appliqué à toutes les élections dans les commissions du Conseil général.

Les personnes candidates sont donc:

Mme Josée Cattin Kuster (Vert·e·s)
M. Gérald Collaud (CG)
Mme Sonja Gerber (PS)
M. Samuel Jordan (PS)
M. David Krienbühl (PLR et indépendants)
Mme Valentine Mauron (Vert·e·s)
M. Alexandre Sacerdoti (Le Centre/PVL)
M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL)
Mme Célestine Waeber (DAS · WAS)
M. Pascal Wicht (UDC)
M. Laurent Woeffray (PS)

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats-es annoncé·ées sont proclamé·ées élus-es sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

12. Election des membres suppléants de la Commission financière

Le président. Il nous faut procéder maintenant à l'élection des membres suppléants de la Commission financière, conformément à l'article 16bis RCG, soit un par groupe politique.

Grady Véronique (PLR et indépendants). Pour le bloc de centre-droit nous proposons:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
Mme Margaret Collaud;

- pour le groupe de l'Union démocratique du Centre:
M. Marc Pauchard;

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:
M. Jean-Daniel Schumacher.

Müller Florian (PS). Pour le bloc de gauche nous proposons:

- pour le groupe des Vert·e·s:
Mme Camille Roy, 36 ans, habite le quartier de Pérolles, est intervenante sociale et juriste, responsable d'un centre d'aide aux victimes. Elle est conseillère générale depuis 2021 et était présidente du Conseil général en 2025-2026;

- pour le groupe socialiste:

M. Thomas Gremaud, 27 ans, habite le quartier Beaumont-Vignettaz-Montségour, est collaborateur scientifique à Travail.Suisse et président du PS fribourgeois;

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:

Mme Anne Perriard, 49 ans, habite le quartier de Gambach-Guintzet, est sociologue et médiatrice;

- pour le groupe Centre Gauche:

Mme Isabelle Truong, 54 ans, habite le quartier de Gambach-Guintzet, est une médecin généraliste, membre de l'association du quartier Gambach-Guintzet et juge assesseure auprès de la justice de paix de la Sarine.

Le président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Les personnes candidates aux postes de membres suppléants de la Commission financière sont:

Mme Margaret Collaud (Le Centre/PVL)
Mme Camille Goy (Vert-e-s)
M. Thomas Gremaud (PS)
M. Marc Pauchard (UDC)
Mme Anne Perriard (DAS · WAS)
M. Jean-Daniel Schumacher (PLR et indépendants)
Mme Isabelle Truong (CG)

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats-es annoncés-ées sont proclamés-ées élus-es sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

13. Décision quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations: 7 ou 9 membres

Le président. L'article 43 alinéa 1 de la loi sur le droit de cité fribourgeois indique que la Commission des naturalisations doit comprendre entre cinq et onze membres, choisis parmi les citoyens et citoyennes actifs domiciliés-ées dans la commune. En outre, l'article 11 alinéa 2 du règlement sur le droit de cité communal précise que la Commission des naturalisations comprend 7 ou 9 membres, choisis-es parmi les citoyens-nes actifs-ves domiciliés-ées dans la commune. Les partis ou groupes représentés au Conseil général doivent être équitablement représentés au sein de la Commission. Vous comprendrez dès lors que pour la présente législature, nous devons choisir si nous souhaitons une Commission des naturalisations de 7 ou 9 membres, ceci avant d'en définir la composition.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le président. Le Bureau provisoire a préavisé de la manière suivante: la variante à 9 membres a été plébiscitée, car elle permettrait une meilleure représentation des 7 groupes en son sein. La variante à 9 membres tenait mieux compte des forces en présence que la variante à 7 membres. Ainsi, le Bureau provisoire vous suggère d'opter pour la variante à 9 membres.

b. Discussion générale

Le président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes politiques.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Nous pouvons passer au vote ...

Rugo Claudio (pca). Vous avez donné...

Le président. Mais la discussion était close.

Rugo Claudio (pca). Non, vous avez donné la parole aux groupes et après vous l'avez close. Vous devez aussi donner la parole aux autres représentants.

Le président. Alors M. C. Rugo, brièvement.

Rugo Claudio (pca). C'est encore une fois une erreur.

Le président. Non, ce n'est pas une erreur.

Rugo Claudio (pca). Il y a une deuxième erreur, celle-ci est écrite. Ici, c'est le point 13, et sur la feuille c'est écrit le point 14. Je vous remercie de corriger. C'est une petite coquille, mais je suis le seul à m'en apercevoir.

[Râles dans la salle].

Le président. M. C. Rugo, s'il vous plaît, si vous lisez comme il faut, il y a le point 13 "Décision quant au nombre de membres de la Commission des naturalisations". C'est le nombre. Écoutez M. C. Rugo.

Rugo Claudio (pca). [Intervention hors micro]...par rapport à la Commission des naturalisations ...

Le président. Est-ce que vous êtes pour 7 ou 9 membres, M. C. Rugo?

Rugo Claudio (pca). Justement, j'aimerais m'exprimer à ce sujet. La Commission financière de Villars-sur-Glâne a 3 membres, la nôtre en a 11. Si vous voulez simplement économiser, parce que souvent la droite dit que l'on va vers des années noires, c'est vrai que de mettre 11 membres pour savoir si une personne a le droit ou pas à devenir Suisse ou pas, c'est une première étape. Je vous informe qu'à Lausanne, c'est une personne qui auditionne un couple qui se présente. J'ai entendu ça cette semaine. Moi, je suis donc plus pour la Commission à 7 membres.

Toutefois, comme j'ai envie d'en faire partie, je voterai quand même pour la Commission à 9 membres. J'interviendrai sur le prochain point.

c. Vote

C'est par 69 voix contre 2 et 0 abstention que le Conseil général décide que la Commission des naturalisations sera composée de 9 membres pour la législature 2026-2031.

Ont voté en faveur d'une Commission à 9 membres: 69 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocarú Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté en faveur d'une Commission à 7 membres: 2 Berset Christel (PS), Delarze Fanny (PS)

Se sont abstenus: 0

14. Election des membres de la Commission des naturalisations

Le président. La procédure est identique aux élections précédentes.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le président. Lors de la réunion préparatoire, la composition qui a été retenue est la suivante:

- 5 sièges du bloc de gauche, soit 2 PS, 1 Vert-e-s, 1 DAS · WAS, 1 CG;
- 4 sièges du bloc de centre-droit, soit 2 Le Centre/PVL, 1 UDC, 1 PLR et indépendants.

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Pour le bloc de gauche, j'ai le plaisir de vous présenter les candidatures suivantes:

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:

Mme Ayana Abdulle, 36 ans, vit à Beauregard, est infirmière de pratique avancée, maître d'enseignement à la Haute Ecole de santé Fribourg, migrante de première génération avec une connaissance du parcours de naturalisation;

- pour le groupe socialiste:

Mme Christine Kolly, née en 1966, habite le quartier Beaumont-Vignettaz, est employée de commerce. Elle est sortante de la Commission des naturalisations;

Mme Christine Müller, née en 1951, habite le quartier du Schoenberg, est ancienne formatrice d'adultes, également sortante de la Commission;

- pour le groupe des Vert·e·s:

M. Jean-Marie Pellaux, 46 ans, habite le quartier de l'Auge, est enseignant en 1-2H, engagé dans le comité de plusieurs événements en Basse-Ville, entraîneur de foot, conseiller général durant la dernière législature et il siège également depuis 2021 à la Commission des naturalisations;

- pour le groupe Centre Gauche:

M. Andreas Schmid, 56 ans, habite Pérolles, est collaborateur auprès de l'administration fédérale, président de l'association Schule & Elternhaus et membre sortant de la Commission.

Pauchard Marc (UDC). Les candidats·es pour le bloc de centre-droit, par ordre alphabétique, sont:

- pour le groupe Le Centre/PVL:

M. Ibrahim Berisha;

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:

Mme Véronique Grady;

- pour le groupe Le Centre/PVL:

M. Aurélien Hamouti;

- pour le groupe UDC:

M. José Uldry.

b. Eventuelles autres candidatures

Rugo Claudio (pca). Je crois que j'ai le droit de me présenter, si je ne me trompe pas, parce que ça n'est pas une commission du Conseil général, mais du Conseil communal. C'est le Conseil communal qui nomme. À ce sujet, j'ai beaucoup d'informations. J'ai travaillé mon sujet.

Le président. M. C. Rugo, est-ce que vous avez un candidat à présenter?

Rugo Claudio (pca). Oui, j'ai un candidat à présenter. Au Conseil communal, il existe beaucoup de personnes surchargées. Par exemple, au Service juridique, on est passé de 1 à 7 employés et pourtant, on donne encore à M. Jordan une commission.

[Réactions dans la salle].

Si vous voulez parler, vous pouvez prendre la parole après moi. Laissez-moi parler, on est dans un parlement et on est libre de s'exprimer.

Il y a énormément de personnes qui travaillent à la Ville de Fribourg, qui sont surchargées de travail, et qui sont encore nommées dans des commissions qui n'ont rien à voir avec leur métier. Je vais vous citer l'exemple du chef du Service social qui s'occupe de la distribution des locaux. Ce sont des chefs de Service à CHF 180'000.- le salaire horaire, euh... annuel ou plus, CHF 190'000.- je pense [Bruit dans la salle].

Voilà, si vous me permettez ...

Le président. S'il vous plaît, un peu de calme et de sérieux. Je vous ai demandé de respecter les règles.

Rugo Claudio (pca). C'est deux minutes, vous pouvez me laisser deux minutes.

Le président. J'ai demandé de présenter brièvement les candidatures. J'ai constaté que tous les autres avaient respecté cela.

Rugo Claudio (pca). Alors, le maximum que le Conseil communal a fait, c'est qu'il a laissé une place vacante à la Commission culturelle, place que j'aurais volontiers occupée lors des derniers mois de la législature 2021-2026, et c'est pour ça que je me présente à cette commission. J'espère que le Conseil communal aura la clairvoyance de me nommer, surtout que la raison pour laquelle je suis ostracisé au Conseil général, M. V. Pfister, M. F. Ingold, vous ne le savez pas, c'est que j'ai mis la Ville de Fribourg aux prud'hommes, ceci pendant dix ans. Et deux fois j'ai été au Tribunal fédéral et j'ai gagné le premier sujet, c'était CHF 1'700.-, ensuite ils m'ont retiré les CHF 1'700.- et j'ai gagné, et l'affaire n'est pas conclue.

Le président. M. C. Rugo, j'ai rappelé aussi que vous deviez déclarer vos liens d'intérêt. Il me semble que là vous en faites une affaire privée, personnelle. Je vous demanderai donc, si ça continue comme ça, de vous récuser et la récusation signifie que vous sortez de cette salle. Si c'est vraiment un intérêt privé, je vous demanderai gentiment de sortir.

Rugo Claudio (pca). Vous voulez que je sorte?

Le président. Si cela concerne un intérêt privé, je vous demanderai gentiment de sortir.

Rugo Claudio (pca). Tout le monde a un intérêt privé à être dans une commission. C'est le propre de la commission.

Le président. Non. Je crois que l'on travaille pour le bien public, M. C. Rugo.

Rugo Claudio (pca). Alors, je continue et mon avantage, c'est que je suis passé par là. J'ai obtenu le passeport suisse à 50 ans et je parle six langues, dont le portugais et l'espagnol. Si les autres membres parlent le portugais et l'espagnol pour accueillir ...

Le président. Votre temps de parole est terminé, nous allons passer à l'élection.

c. Scrutin de liste

Le président. Je constate simplement que le nombre de candidats·es est supérieur au nombre de postes à pourvoir, nous allons donc procéder à un scrutin de liste.

En principe, M. C. Rugo, votre candidature devait être annoncée par écrit au Bureau. Je veux bien faire une exception.

Nous allons distribuer les bulletins de vote où je vous demanderai de mettre 9 noms sur votre bulletin. Si c'est possible, pour faciliter le travail des scrutateurs, essayez de respecter l'ordre. Si vous voulez enlever une personne, mettez M. C. Rugo soit en numéro 1, soit en numéro 9, à votre souhait, mais essayez de ne pas trop mélanger, ça va simplifier le travail des scrutateurs·rices.

Les candidats·es officiels·les aux postes de membres de la Commission des naturalisations sont:

Mme Ayana Abdulle (DAS · WAS)
M Ibrahim Berisha (Le Centre/PVL)
Mme Véronique Grady (PLR et indépendants)

M. Aurélien Hamouti (Le Centre/PVL)
Mme Christine Kolly (PS)
Mme Christine Müller (PS)
M. Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s)
M. Andreas Schmid (CG)
M. José Uldry (UDC)

Vote

Bulletins délivrés	74
Bulletins rentrés	74
Bulletins valables	73
Majorité absolue des bulletins valables	37

Sont élus·es:

Mme Ayana Abdulle avec 66 voix
M. Ibrahim Berisha avec 65 voix
Mme Véronique Grady avec 70 voix
M. Aurélien Hamouti avec 72 voix
Mme Christine Kolly avec 70 voix
Mme Christine Müller avec 70 voix
M. Jean-Marie Pellaux avec 70 voix
M. Andreas Schmid avec 70 voix
M. José Uldry avec 59 voix

À obtenu des voix: M. Claudio Rugo (8 voix).

Félicitations à ces membres de la Commission des naturalisations pour leur élection.
(Applaudissements).

15. Décision quant à la constitution de la Commission de l'édition, des constructions et des infrastructures

Le président. Contrairement aux commissions précédentes, qui sont prévues par la loi sur les communes et sont donc obligatoires, la commission qui nous concerne présentement a été instituée par notre Conseil en 2002 et il nous appartient, en ce début de législature, de choisir si nous souhaitons la constituer à nouveau et, le cas échéant, d'en définir le nombre de membres, avant de procéder aux élections.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le président. Les participants·es à la réunion préparatoire ont unanimement exprimé le souhait de maintenir cette commission à 11 membres.

b. Discussion générale

Le président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants·es des groupes. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

La discussion se poursuit. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Je donne la parole à M. C. Rugo, pour qu'il s'exprime brièvement sur le sujet.

Rugo Claudio (pca). M. le président, vous vous entêtez à ne pas donner de commission à M. C. Rugo, mais ce n'est pas M. C. Rugo qui a démissionné et du Conseil général et des commissions pendant ces dix dernières années. En effet, lors de toutes les séances, à deux ou trois séances près, il y a une élection pour les commissions.

Le président. M. C. Rugo, je rappelle que la question est de savoir si nous souhaitons constituer ou non une Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Rugo Claudio (pca). Justement, 46% des Vert·e·s ont démissionné; à l'Edilité, M. Charles de Reyff, 40% d'absence au Conseil général. Par contre, je ne me présenterai pas, je vous rassure.

c. Vote

C'est par 71 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général décide de reconstituer la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Ont voté en faveur de la constitution de la Commission: 71 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Cojocarú Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert·e·s), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uidry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la constitution de la Commission: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (pca)

16. Décision quant au nombre de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Le président. Comme expliqué précédemment, avant d'élire les membres de cette commission, nous devons encore formellement en définir le nombre.

a. Préavis du Bureau provisoire

Le président. Les participants à la réunion préparatoire préconisent le maintien d'une commission de 11 membres.

b. Discussion générale

Le président. J'ouvre la discussion en donnant d'abord la parole aux représentants des groupes. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

c. Vote

C'est par 73 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général décide de maintenir la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures à 11 membres.

Ont voté en faveur du maintien de la Commission à 11 membres: 73 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Cojocarú Vanessa (DAS · WAS), Collaud Géraud (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert·e·s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert·e·s), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Woefray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert·e·s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre le maintien de la Commission à 11 membres: 0

S'est abstenu: 1 Rugo Claudio (pca)

17. Election des membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Le président. La procédure est identique aux élections précédentes.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le président. Lors de la réunion préparatoire, la composition qui a été retenue était la même que celle proposée pour la Commission financière, soit:

- 7 sièges du bloc de gauche; soit 3 PS, 2 Vert·e·s, 1 DAS · WAS, 1 CG;
- 4 sièges du bloc de centre-droit; soit 2 Le Centre/PVL, 1 UDC, 1 PLR et indépendants.

Maillard Sandy (DAS · WAS). J'ai le plaisir de vous présenter les candidatures des groupes du bloc de gauche pour la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je me permets de les présenter brièvement de sorte à reconnaître et honorer le travail qui a été fait en ce sens et le travail qui sera fait dans cette commission par les personnes présentées. Voici donc, par ordre alphabétique, les 7 candidatures du bloc de gauche:

- pour le groupe socialiste:

Mme Denise Cardoso de Matos-Berger, 43 ans, habite le Schoenberg, est enseignante, étudiante, également membre du Conseil des parents de la Ville de Fribourg, membre du comité de l'association Vivre au Schoenberg;

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:

M. Attila Coursin, 29 ans, habite Péroilles, est cuisinier et musicien;

- pour le groupe Centre Gauche:

M. Simon Jordan, 35 ans, habite Péroilles, est conseiller général depuis 2021, enseignant au secondaire 1 et également membre sortant de la Commission;

- pour le groupe des Vert·e·s:

Mme Bettina Noll, 52 ans, habite le quartier de l'Auge, est médecin, mère de deux enfants, conseillère générale et membre de la Commission de l'édilité depuis 2021, également engagée à Mobilité piétonne Suisse;

- pour le groupe socialiste:

M. Pierre-Alain Perritaz, 60 ans, habite le quartier du Jura-Torry, est conducteur de bus et de trolleybus, membre de la Commission de gestion du SEV-VPT;

- pour le groupe des Vert·e·s:

M. David Ruffieux, 48 ans, habite le quartier de la Neuveville, est spécialiste en environnement et naturaliste, conseiller général et membre de la Commission de l'édilité depuis 2024, membre de la Commission de la mobilité douce, coprésident et président d'associations d'habitants-es;

- pour le groupe socialiste:

M. Marc Vonlanthen, 46 ans, habite le quartier du Schoenberg, est professeur à la HES, physicien et enseignant, président de Pro Natura et membre du comité du cirque Toamême.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Pour le bloc de centre-droit, les candidats-es sont:

- pour le groupe Le Centre/PVL:

Mme Anne Butty Revaz;

M. Charles de Reyff;

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:

Mme Océane Gex;

- pour le groupe UDC:

petite modification, étant donné que M. Alban Kolly n'a pas encore été assermenté, le candidat sera M. Loïc Gauch.

b. Eventuelles autres candidatures

Le président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

c. Vote

Le président. Les candidats-es aux postes de membres de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures sont:

Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL)
Mme Denise Cardoso de Matos-Berger (PS)
M. Attila Coursin (DAS · WAS)
M. Charles de Reyff (Le Centre/PVL)
M. Loïc Gauch (UDC)
Mme Océane Gex (PLR et indépendants)
M. Simon Jordan (CG)
Mme Bettina Noll (Vert·e·s)
M. Pierre-Alain Perritaz (PS)
M. David Ruffieux (Vert·e·s)
M. Marc Vonlanthen (PS)

Je constate que le nombre de candidats·es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats·es sont élus·es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats·es annoncés·ées sont proclamés·ées élus·es sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

18. Elections des membres suppléants de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Le président. Il nous faut procéder maintenant à l'élection des membres suppléants de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, conformément à l'article 16bis RCG, soit un par groupe politique.

Pfister Vincent (CG). Le bloc de gauche présente pour la suppléance à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, par ordre alphabétique:

- pour le groupe Centre Gauche:
Mme Béa Cheda;

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:
M. Sébastien Peiry Folly, 43 ans, habite le quartier de Péroilles, est travailleur social en milieu scolaire, membre du collectif Solidarité avec la Palestine Fribourg, vice-président de l'ATSSF (Association des travailleurs·euses sociaux scolaires fribourgeois·es);

- pour le groupe des Vert·e·s:
M. Léo Sapia, 31 ans, habite le quartier de la Neuville, est biologiste, spécialiste en écologie des milieux aquatiques, conseiller général depuis 2025, co-président du parti cantonal des Vert·e·s de Fribourg;

- pour le groupe socialiste:
M. Léo Tinguely, 1997, habite Péroilles, est secrétaire politique du PS fribourgeois et responsable en communication de l'ASLOCA Fribourg.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Les candidats-es pour le bloc de centre-droit sont:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
M. Léo Bulliard;

- pour le groupe de l'Union démocratique du Centre:
M. Johan Dick;

- pour le groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants:
Mme Véronique Grady.

Le président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Les candidats-es aux postes de membres suppléants de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures sont:

M. Léo Bulliard (Le Centre/PVL)
Mme Béa Cheda (CG)
M. Johan Dick (UDC)
Mme Véronique Grady (PLR et indépendants)
M. Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS)
M. Léo Sapia (Vert·e·s)
M. Léo Tinguely (PS)

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pouvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats-es annoncés-ées sont proclamés-ées élus-es sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

19. Election des membres de la Commission d'aménagement du territoire désignés par le Conseil général

Le président. Cette commission ressort du Conseil communal. La procédure est identique à l'élection précédente.

a. Proposition de composition de la part du Bureau provisoire

Le président. Lors de la réunion préparatoire, il a été décidé que chaque groupe politique aurait droit à un siège au sein de cette commission.

Jolissaint Robin (PS). Pour le bloc de gauche, j'ai l'honneur de présenter les personnes suivantes à cette commission:

- pour le groupe socialiste:

M. Christoph Allenspach, né en 1964, habitant du Schoenberg, il est historien et publiciste de l'architecture de formation, ancien conseiller général;

- pour le groupe des Vert·e·s:

M. David Ruffieux, 48 ans, habite le quartier de la Neuville, est spécialiste en environnement et naturaliste, conseiller général et membre de la Commission de l'édilité depuis 2024, membre de la Commission de la mobilité douce, coprésident et président d'associations d'habitants·es;

- pour le groupe Centre Gauche:

Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl, 68 ans, conseillère générale depuis 2016, professeure retraitée de la HETS Fribourg, membre sortante de la Commission. Elle est active dans diverses associations telles que le Kiosque de la Vignettaz, la Maison des ressources et Grands-Parents pour le climat. Elle habite le quartier de la Vignettaz;

- pour le groupe Dignité Action Solidarité:

M. Valerio Sartori, 40 ans, habite à Bourguillon, est architecte, chef de projet, collaborateur scientifique à la HEIA Fribourg, cofondateur et co-porteur des projets Architectes pour le climat et La Ressourcerie.

Pauchard Marc (UDC). Les candidats·es du bloc de centre-droit sont:

- pour le groupe de l'Union démocratique du Centre:

M. Louis de Sereys;

- pour le groupe PLR.Les libéraux.Radicaux et Indépendants:

M. Jean-Noël Gex;

- pour le groupe Le Centre/PVL:

Mme Valérie Kohler.

b. Eventuelles autres candidatures

Le président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer?

Rugo Claudio (pca). La tartufferie des sièges dans le Conseil général et dans les commissions continue. Je vais vous dire, il y a une personne qui n'a pas été élue le 8 mars 2026 et qui est nommée deux fois dans les commissions. C'est ça votre défense du peuple? Je fais partie du peuple, tout le monde fait partie du peuple. Vous devez défendre le riche ou le pauvre, vous devez défendre chacun et pas ... Si là, vous n'arrivez pas à comprendre ça, je ne comprends pas ce que vous faites dans ce Conseil général. D'ailleurs, vous-même vous ne comprenez pas, c'est pour ça que durant la législature 40% d'entre vous qui démissionneront.

c. Vote

Le président. Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission d'aménagement du territoire sont:

M. Christoph Allenspach (PS)

M. Louis de Sereys (UDC)

M. Jean-Noël Gex (PLR et indépendants)

Mme Valérie Kohler (Le Centre/PVL)

Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG)

M. David Ruffieux (Vert·e·s)
M. Valerio Sartori (DAS · WAS)

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats-es annoncés-ées sont proclamés-ées élus-es sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

20. Election des 3 membres de la Commission consultative de développement durable

Le président. La procédure est toujours identique.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). J'ai le plaisir de vous présenter:

- pour le groupe des Vert·e·s:
Mme Margot Chauderna. Elle a déjà été présentée auparavant pour le poste de scrutatrice suppléante;
- pour le groupe socialiste:
- M. Jérémie Fonjallaz, né en 1988, habite au quartier Gambach-Guintzet, il est directeur de l'association l'île aux trésors.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Nous avons le plaisir de vous présenter:

- pour le groupe Le Centre/PVL:
Mme Caroline Revaz.

Le président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Les personnes candidates aux postes de membres de la Commission consultative de développement durable sont:

Mme Margot Chauderna (Vert·e·s)
M. Jérémie Fonjallaz (PS)
Mme Caroline Revaz (Le Centre/PVL)

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, les candidats-es annoncés-ées sont proclamés-ées élus-es sans scrutin.

Je les félicite. (Applaudissements).

21. Divers

A. Nouvelle résolution

Le Président. Nous sommes saisis d'une résolution. Je prie les auteurs de la résolution de la lire et d'indiquer le mode de communication et les destinataires de celle-ci.

Bulliard Léo (Le Centre/PVL). Nous avons déposé une résolution qui s'intitule journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie.

"Depuis 2023, la Ville de Fribourg a pris l'habitude de hisser, à la place de la Gare, des drapeaux arc-en-ciel chaque 17 mai à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie. Le choix de ce jour commémore le 17 mai 1990, jour où l'Organisation mondiale de la Santé a officiellement retiré l'homosexualité de sa liste des maladies mentales.

Le groupe de travail "Harcèlement dans l'espace public" de la Ville de Fribourg a été informé qu'en raison du championnat du monde de hockey sur glace, le Conseil communal avait décidé que les drapeaux ne seraient pas hissés, comme depuis 2023, devant la gare mais sur deux mats installés devant la Maison de Ville. Cet emplacement présente une visibilité limitée, d'autant que la fanzone du championnat se tiendra sur la place Georges-Python.

En 2023, la Ville de Fribourg justifie le geste de hisser les drapeaux arc-en-ciel parce qu'il s'inscrivait "dans la droite ligne de son deuxième objectif de législature: favoriser l'intégration en tenant compte de la diversité de toutes et tous"¹. Cette année-là, les drapeaux avaient été volés puis brûlés, preuve que ces discriminations sont encore tenaces.

En décidant de faire prévaloir un pavoiement aux couleurs du championnat mondial au détriment de la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie, le Conseil communal donne un mauvais signal tant auprès des personnes subissant les discriminations qu'auprès de l'entier de la collectivité. Hisser des drapeaux arc-en-ciel entre ceux du championnat a d'autant plus de sens que des comportements LGBTQIA+phobes sont régulièrement attestés dans le monde sportif².

Le Conseil général témoigne de sa pleine solidarité et de son soutien à toutes les personnes qui subissent des discriminations à cause de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Nous invitons dès lors le Conseil communal à revenir sur la décision de hisser les drapeaux arc-en-ciel devant la Maison de Ville au détriment de la place de la Gare et proposons qu'à l'avenir ce soutien symbolique reste une priorité pour nos autorités."

¹ 1700, mai 2023, p. 16

² "Rivalité et derby riment encore avec homophobie", 24 Heures, 23.12.2023

Nous demandons de transmettre cette résolution au Conseil communal et aux services concernés pour qu'ils puissent décider si oui ou non ils souhaitent prendre en considération cette invitation qu'on leur ferait ce soir.

Discussion générale

Le président. Je rappelle que la résolution sera aussi publiée sur le site internet de la Ville de Fribourg. J'ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée, la discussion est close.

Vote

C'est par 61 voix contre 9 et 3 abstentions que le Conseil général adopte la résolution au sujet de la journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie.

Ont voté en faveur de la résolution: 61 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR et indépendants), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocarú Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert-e-s), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la résolution: 9 Collaud Margaret (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Feyer Nicolas (Le Centre/PVL), Grady Véronique (PLR et indépendants), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants)

B. Nouvelle proposition

Aucune proposition n'a été déposée.

C. Nouveaux postulats

- n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)"

Rugo Claudio (pca).

Développement du postulat

Le postulant remercie la Ville de Fribourg d'avoir:

1. réalisé une place de jeux à la Heitera, au haut du Schoenberg, à une centaine de mètres de l'OCN;
2. remerciement double lorsque sur cette place fut installé un grill pour les usagers; place très prisée par les habitués-es de toutes origines.

Les gravillons donnent aussi la possibilité à quelques parties de pétanque...

Afin de faire évoluer dite place, le postulant demande au Conseil communal l'installation d'une fontaine ou d'un accès à l'eau prioritairement par mesure de sécurité - grill/feu/eau - et encore afin que toutes et tous, enfants compris, puissent aussi se désaltérer.

Subsidiairement, à l'instar de celle de Maggenberg, l'installation de toilettes sèches (ou dans un premier temps de toilettes mobiles) rendrait un service certain à toutes les personnes du lieu.

Porté M. Stephan Portmann, employé de la Voirie de Fribourg, ce projet s'inscrit dans une démarche participative. Jusqu'à ce jour, les autorités sont restées sourdes à cette demande, peut-être par excès de formalisme?

Ce postulat défend une vision claire (dixit notre slogan de campagne de mars 2026 "Voir clair"): une ville vivante, inclusive et équitable ne se décrète pas, elle se construit par des aménagements concrets, utiles et accessibles; répondant ainsi aux besoins (sans jeu de mot) réels de la population.

Afin de voir une certaine équité envers les divers quartiers de la ville, on vous remercie de soutenir ce postulat.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 2 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG),
Gérald Collaud (CG), Simon Jordan (CG), Elisa Nobs (CG), Vincent Pfister
(CG) et Isabelle Truong (CG) intitulé: "Etudier la possibilité d'édifier un
belvédère au Guintzet, plus-value pour la ville!"

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG).

Développement du postulat

Un espace public prisé de toutes les générations et de toutes les cultures? Un patrimoine environnemental? Un espace paysager, social et culturel, attractif et bienfaisant contribuant à la qualité de vie, à la santé et à l'intégration? ... vous le reconnaissez, c'est le Guintzet! Trésor pour la ville: luxuriante végétation, biodiversité, jeux multiples pour toutes et tous, infrastructures sportives et... vue permettant d'envisager à 360° les contours de la ville, un bien commun inestimable, une aménité!

Le Masterplan Guintzet¹ est en travail: la Ville pourrait profiter de cette opportunité pour étudier la possibilité de préserver et de valoriser cette vue prodigieuse qui magnifie notre ville, par la construction d'un dispositif panoramique².

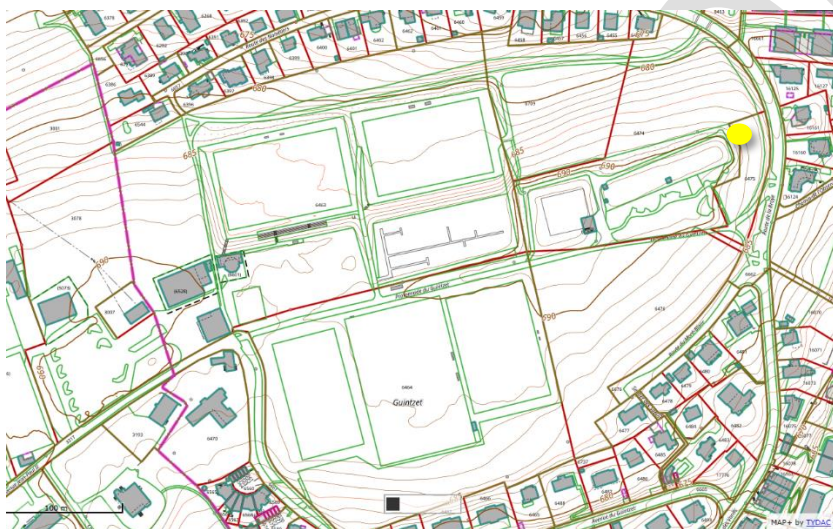
Ce point d'observation, belvédère, pourrait notamment avoir les qualités suivantes:

¹ Il vise notamment le redécoupage des espaces, l'adaptation des infrastructures sportives, la diversification des usages, etc.

² Quelques références en pages suivantes pour s'inspirer...

- être innovant, inclusif et durable: forme à réfléchir (rampe? passerelle? tour³?); implantation garantissant la plus petite emprise⁴; construction en bois⁵ ou en matériaux de réemploi; accessibilité pour tous les âges;
- assurer une multifonctionnalité (notamment sociale, sanitaire, sportive): conception participative⁶; construction interprofessionnelle⁷; servant de support à des activités bénéfiques (street workout, filets/murs de grimpe, toboggan, balançoire, etc.); partenariat avec les acteurs⁸ concernés par ces fonctions;
- être efficiente: inclusion dans le projet communal de réaménagement; possible objet d'un crowdfunding ou d'un dispositif tel que Particip ou de contributions partenariales?
- devenir un symbole: associer une œuvre artistique, sur une thématique porteuse de sens/d'identité-s (textes, poèmes, en plusieurs langues); combiner des projets pédagogiques⁹ encore à inventer.

Ce belvédère pourrait devenir une nouvelle centralité, bénéfique pour la population et attractif pour les visiteurs/ses, directement depuis la gare...



Références possibles

³ Qui fait écho aux autres tours de notre ville et à son logo!

⁴ Par exemple la parcelle 6475 actuellement inutilisée?

⁵ En partenariat avec la Bourgeoisie et son patrimoine forestier

⁶ Concours public d'architectes et atelier citoyen

⁷ Articulation de corps de métier divers: architecture, filière bois, social, tourisme, etc. et d'apprentis-es / d'étudiants-es

⁸ Ce qui pourrait aussi mutualiser son financement (prévention des assurances? faire valoir d'entreprises?)

⁹ Ex: thème "préciosité de l'eau" (clin d'œil au réservoir souvent ignoré des habitants-es) ... Comme un projet inter écoles de la Ville?



Belvedere de Hadspen House, Somerset, de David Grandorge:
<https://www.buildingarena.co.uk/companies/land-logic-timber/news/belvedere-at-hadspen-house-castle-cary-somerset>



Observatoire du cerf en Corse
<https://www.orma-architettura.com/projets/observatoire-cerf-corse>

Tour d'observation du Reussdelta à Urnersee de Gion A. Caminada
(cœur en osier tressé et structure en rondins)

<https://more-architecture.fr/tour-amikuz-2/> en Pyrénées -
Atlantiques



La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 413 de François Yerly-Brault (Vert.e-s) relative à l'évolution des loyers des locaux commerciaux en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 janvier 2026, M. F. Yerly-Brault a posé la question suivante:

"Selon une information relayée par ArcInfo le 15 janvier dernier, les loyers des locaux commerciaux en ville de Neuchâtel auraient bondi de 78% entre 2019 et 2025, passant de CHF 228.- à CHF 406.- le mètre carré. Cette augmentation massive des coûts fixes pèse sur la capacité économique des commerces et est, toujours selon le quotidien, l'un des facteurs principaux expliquant la vacance des locaux commerciaux neuchâtelois, en sus de la rude concurrence exercée par le commerce en ligne.

Il est particulièrement intéressant de noter qu'au pied du Jura, les travaux dans l'espace public ou les places de stationnement ne sont pas pointés du doigt pour expliquer les difficultés structurelles traversées par les milieux commerçants. La situation semble par ailleurs partagée par la plupart des villes moyennes en Suisse ou ailleurs.

Le Conseil communal a-t-il connaissance de l'évolution des loyers pour les locaux commerciaux en ville de Fribourg ces dernières années? Ont-ils subi une évolution similaire à la situation neuchâteloise?

Dans le cadre des études sur la vacance des locaux commerciaux, est-il prêt à relever ces données et faire un rapport sur les aspects qui bloquent l'installation et le développement de commerces locaux?

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie de développement économique, quelles pistes étudie-t-il pour augmenter l'attractivité des locaux commerciaux, notamment en collaboration avec les propriétaires? Dispose-t-il d'outils incitatifs ou fiscaux à cette fin, ou serait-il prêt à s'en doter?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal n'est pas en mesure de fournir, à ce stade, une analyse chiffrée de l'évolution des loyers des locaux commerciaux pour la ville de Fribourg, ces données ne faisant pas partie des informations systématiquement recueillies ou détenues par l'Administration communale.

À la différence des grandes agglomérations ou des marchés couverts par des outils spécialisés – notamment ceux proposés par des cabinets privés pour l'analyse des principales rues commerçantes – il n'existe pas de base publique exhaustive consolidant ces informations pour Fribourg.

Par ailleurs, les contrats de location commerciaux relèvent de relations privées entre propriétaires et locataires. La Ville ne dispose ni d'un accès automatique à ces données, ni des ressources internes nécessaires pour produire une analyse exhaustive sans mandat spécifique, étant précisé que la transmission de telles informations reposerait sur le bon vouloir des parties concernées.

La stratégie de développement économique de la commune est en cours d'élaboration et se situe dans sa phase initiale. À ce stade, aucune mesure spécifique relative à l'attractivité des locaux commerciaux ne peut donc être annoncée. Notamment, il s'agira de définir l'utilité relative à une analyse approfondie de la question des loyers commerciaux avant d'envisager une telle étude.

Enfin, il convient de rappeler que l'intervention directe d'une commune sur les loyers commerciaux ou la fixation des prix dans le secteur privé n'est pas permise par le cadre légal en vigueur, sauf dans les cas où la Ville est elle-même propriétaire des espaces concernés. De même, les possibilités d'actions fiscales spécifiques au commerce sont strictement encadrées par les normes cantonales et fédérales.

L'éventuelle mise en place de nouvelles mesures en faveur du commerce local, comme par exemple le relevé de nouvelles données, la publication de rapports spécifiques ou l'attribution de mandats d'analyses, sera donc examinée dans le cadre des orientations qui seront définies par le nouveau Conseil communal dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement économique.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal et l'Administration communale pour la réponse à ma question. Il est regrettable que l'Administration communale ne dispose pas base de données consolidant les informations sur l'évolution des loyers commerciaux en Ville de Fribourg – contrairement aux plus grandes agglomérations suisses.

Nous attendrons donc la publication de la stratégie de développement économique en espérant qu'elle intégrera des données permettant des données claires sur la situation du commerce local et un débat à l'avenir apaisé sur ses causes, son origine et ses fondements.

- n° 414 de François Yerly-Brault (Vert-e-s) relative à l'intégration de l'économie sociale et solidaire (EES) dans la prochaine stratégie de développement économique

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 19 janvier 2026, M. F. Yerly-Brault a posé la question suivante:

"La Chambre de l'économie sociale et solidaire vaudoise "APRÈS-VD" a annoncé aujourd'hui même, par le biais d'une newsletter, avoir été mandatée par la Ville de Fribourg pour réaliser une cartographie des organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) sises sur le territoire communal.

L'économie sociale et solidaire est une économie qui s'inscrit dans le cadre référentiel des limites planétaires et respecte les besoins humains fondamentaux. Les organisations de l'ESS ont une mission à impact social et/ou environnemental, elles présentent une forme de gouvernance démocratique et la lucrativité y est redistribuée.

Selon la newsletter d'APRÈS-VD, la Ville de Fribourg mandate cette cartographie de l'ESS pour mieux comprendre les besoins du territoire, identifier les défis des organisations locales et offrir un soutien adapté, tout en renforçant les partenariats et la durabilité.

Ma question est la suivante: cette cartographie de l'ESS à Fribourg, de ses besoins et de ses défis, accompagnée d'instruments d'encouragement correspondants, seront-ils traités dans le cadre de la stratégie de développement économique? Si oui, sous quelle forme? Si non, pourquoi?"

Réponse du Conseil communal

Le Secteur du MUDD, par le biais du Développement durable, a en effet mandaté "APRÈS-VD" pour la réalisation d'une cartographie des organisations de l'économie sociale et solidaire présentes sur le territoire communal.

Les résultats de cette cartographie seront ainsi à disposition et pourront être mobilisés dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement économique de la Ville.

La stratégie de développement économique, qui, pour rappel, se situe actuellement dans sa première phase – celle du diagnostic – intégrera de toute manière, tant dans sa conceptualisation que, le cas échéant, dans la mise en œuvre de mesures ultérieures, les dimensions de durabilité sociale, environnementale et économique. Il est en revanche encore trop tôt à ce stade pour déterminer si, et sous quelle forme, des instruments spécifiques d'encouragement seront développés dans le cadre du futur plan de mesures.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Merci là aussi pour cette réponse. Dans la perspective de politiques publiques systématiques et intégratives plutôt que fonctionnant en silos propres au découpage des services administratifs, il sera central que la stratégie de développement économique ne se contente pas, je cite, "*d'intégrer les dimensions de durabilité sociale, environnementale et économique*", mais prévoie expressément des mesures en la matière.

- n° 425 de Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à la vente de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg en septembre 2024

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 23 février 2026, M. S. Murith a posé la question suivante:

"J'enchaîne avec un autre sujet dont on a déjà parlé, parce qu'il revient comme la marée – généralement tous les cinq ans –, c'est celui du logement.

Cette année, on en parle beaucoup en lien avec le Schoenberg. Ce qui m'interpelle à ce sujet, c'est moins le fait que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg veuille assainir ses bâtiments, qui est à priori un objectif de décarbonation que l'on partage toutes et tous ici. Ce qui m'interpelle plus, et je ne suis pas le seul parce qu'on en a aussi déjà discuté, c'est la vente par la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, en septembre 2024, de cinq immeubles situés au chemin des Kybourg 25 à 33, cinq immeubles avec 67 appartements. 67 appartements vendus sur lesquels la Ville de Fribourg a perdu d'un seul coup toute maîtrise en faveur de la fondation d'investissements IST.

Par un souci visiblement de rendement, par peur de perdre plus qu'elle ne gagnerait, la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, donc indirectement la Ville de Fribourg, a renoncé à procéder elle-même à des rénovations et a préféré vendre 67 appartements. Mes questions sont donc les suivantes:

- En quoi cette vente poursuit-elle les objectifs du plan climat de la Ville de Fribourg?
- En quoi cette vente de 67 appartements poursuit-elle les objectifs de la politique de logement de la Ville de Fribourg, qui ont été rappelés avant (encourager l'assainissement et

- la rénovation de qualité dans le respect des bonnes pratiques architecturales, environnementales et sociales)?
- Suite à cette vente, la Ville de Fribourg dispose-t-elle encore, sur ces 67 appartements d'un pouvoir décisionnel, d'une influence sur leur rénovation et pour éviter d'éventuelles hausses de loyers à l'avenir?
 - Enfin, comment la Ville de Fribourg prévoit-elle de concilier les objectifs d'assainissement avec l'intérêt des locataires et l'accessibilité des logements au travers de la CPPVF, si celle-ci vend ses biens à des organismes privés?"

Réponse du Conseil communal

Avant tout, le Conseil communal tient à rappeler que, conformément au système et au cadre légal régissant la prévoyance professionnelle, la CPPVF est une institution indépendante, qui n'a aucune instruction à recevoir de la part du Conseil communal ou de toute autre autorité politique. La surveillance de la CPPVF est assurée par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations. Dès lors, le Conseil communal n'a pas à justifier les décisions prises par le comité de la Caisse, qui est composé de manière paritaire de représentants des employeurs et des employés, et dans lequel le Conseil communal occupe 2 sièges sur 8. Ni le plan climat, ni la politique du logement de la ville de Fribourg ne sont applicables tels quels à la CPPVF, dont la mission première est d'assurer la prévoyance professionnelle des personnes affiliées. A noter cependant que la CPPVF a adopté une charte ESG (Environnement, société et gouvernance), et qu'elle est membre du Ethos Engagement Pool suisse et international, pour ce qui concerne l'application des critères ESG.

Moyennant ces remarques, le Conseil communal renvoie à la communication officielle publiée par la CCPVF en août 2024, dont la teneur est la suivante (extrait):

"Les immeubles ont fait l'objet de travaux d'entretien réguliers et les appartements ont été rénovés, en particulier les cuisines, ainsi que lors de certains changements de locataires..."

Selon des études réalisées par deux bureaux spécialisés, d'importants travaux de rénovation de fond, ainsi qu'un assainissement énergétique, devront être réalisés à court et moyen terme sur ces immeubles.

Les investissements financiers à consentir pour les travaux de rénovation, conjugués à une diminution des loyers pendant la même période auraient un impact négatif sur les rendements de la CPPVF. Compte tenu de la part financière importante que représentaient ces immeubles par rapport à la fortune totale de la CPPVF, le risque de ne pas réaliser la performance nécessaire à la garantie de l'équilibre financier et du processus de recapitalisation aurait été très élevé.

Parmi les différentes options envisageables, le Comité a décidé de transférer ce patrimoine immobilier dans une fondation de placement réservée aux caisses de pensions et d'acquérir des parts de cette dernière.

Selon le Comité, cette solution permet d'assurer l'avenir des immeubles des Kybourg dans la mesure où une telle structure, en charge d'un patrimoine bien plus important et diversifié, dispose des compétences et ressources nécessaires pour mener à bien de tels projets. Par la même occasion, cela permet à la CPPVF de rester investie, de manière indirecte, dans l'immobilier à Fribourg et désormais aussi dans toute la Suisse afin de diversifier les risques.

Au terme d'une procédure d'appel d'offres, la CPPVF a retenu comme partenaire pour cette opération IST Fondation d'investissement. La transaction est intervenue avec effet au 1er septembre 2024. Les contrats de baux des locataires actuels des immeubles des Kybourg ont tous été repris par la nouvelle propriétaire aux mêmes conditions."

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je réponds au nom de M. S. Murith et vous fait part de notre satisfaction.

- n° 433 de François Miche (PS) relative à l'adaptation du matériel aux personnes gauchères au sein de l'administration communale

Sob Isabelle, directrice des ressources humaines. Au sein de l'Administration communale, le matériel standard est principalement conçu pour un usage droitier. Toutefois, chaque collaboratrice et collaborateur a la possibilité d'aménager son poste de travail en fonction de ses besoins spécifiques. Le Service informatique se tient par ailleurs à disposition du personnel pour fournir, sur demande, des équipements adaptés, tels que des souris configurées pour un usage gaucher ou ambidextre.

Miche François (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

- n° 437 de Claudio Rugo (pca) relative aux recettes des parcomètres des mois de janvier et février 2025 ainsi que des mois de janvier et février 2026

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail.

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 1er avril 2026, M. C. Rugo a posé la question suivante:

"

- D'après les encaissements des parcomètres, peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026 pour comparaison?
- Est-ce que le Conseil communal maintient son budget à CHF 3.6 millions de perte sèche pour cette rubrique?
- D'après les facturations des amendes d'ordre, peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026?
- Est-ce que le Conseil communal maintien son budget à CHF 100'000.- de perte sèche pour cette rubrique?"

Réponse du Conseil communal

1. D'après les encaissements des parcomètres, peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026 pour comparaison?

Les recettes parcomètres des mois demandés sont les suivantes:

Janvier 2025:	CHF 363'039.20
Février 2025:	CHF 339'762.42
Janvier 2026:	CHF 189'013.69
Février 2026:	CHF 181'213.98

Ainsi, les recettes des mois de janvier et février 2026 sont en diminution de 48% par rapport aux mêmes mois de 2025.

2. Est-ce que le Conseil communal maintient son budget à CHF 3.6 millions de perte sèche pour cette rubrique?

Le budget 2026 ayant été adopté par le Conseil général le 10 décembre 2025, il n'est pas possible de le modifier. Les comptes 2026 permettront de déterminer sur des faits établis l'importance de la perte de recettes parcomètre, suite à l'introduction de la gratuité de la première heure de stationnement.

3. D'après les facturations des amendes d'ordre peut-on avoir les montants précis encaissés en janvier et février 2025 et janvier et février 2026?

Le montant des amendes d'ordre encaissé en janvier et février n'est pas un indicateur pertinent, dans la mesure où le paiement de l'amende d'ordre peut passablement différer du moment où l'infraction a été commise. Dès lors, plutôt que d'indiquer les montants encaissés, nous vous livrons ci-dessous le nombre d'amendes d'ordre distribuées durant les mois souhaités.

Janvier 2025:	5'019
Février 2025:	5'266
Janvier 2026:	4'357
Février 2026:	4'079

Ainsi, le nombre d'amendes d'ordre des mois de janvier et février 2026 sont en diminution entre 13 et 23 % par rapport aux mêmes mois de 2025.

4. Est-ce que le Conseil communal maintient son budget à CHF 100'000.- de perte sèche pour cette rubrique?

Le budget 2026 ayant été adopté par le Conseil général le 10 décembre 2025, il n'est pas possible de le modifier. Les comptes 2026 permettront de déterminer sur des faits établis le montant des amendes d'ordre encaissées en 2026.

Rugo Claudio (pca). Les chiffres sont là et me donnent entièrement raison. J'avais mis en garde sur le caractère excessif des CHF 3.6 millions prononcés. C'est la première fois que je vais sur Facebook pour m'exprimer à de nombreuses reprises. Soit l'ancien conseiller communal M. P.-O. Nobs du centre-gauche, soit son sbire M. Page, soit Les Vert·e·s ...

Le président. M. C. Rugo, on a dit, on ne s'adresse pas à des personnes.

Rugo Claudio (pca). Tous ont avancé, je cite des chiffres dits par eux, donc je dois les citer, je ne peux pas dire que c'est Tartampion qui a dit ça, c'est factuel, c'est dans les procès-verbaux. Tous ont avancé des chiffres erronés juste dans la presse. Dans les lettres de lecture, concernant la baisse des encaissements dus à la première heure de parking gratuite, ils-elles avançaient le chiffre de CHF 2.6 millions de pertes pour la Ville, puis lors du budget de CHF 3.6 millions.

Le président. Merci M. C. Rugo.

Rugo Claudio (pca). Ce qui est à l'évidence était faux.

Le président. La question n° 437 est ainsi liquidée.

Rugo Claudio (pca). [Parle sans micro.]

Le président. Non, c'est fini. C'est brièvement, c'est 30 secondes une réponse de satisfaction.

Rugo Claudio (pca). Aucun membre de la Commission financière n'a soulevé ces chiffres, ce qui montre leur paresse.

E. Nouvelles questions

- n° 1 (2026-2031) de Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'adaptation du tarif de crèche selon la variation du revenu parental

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). En mars dernier, un article publié dans "La Liberté" a mis en lumière les difficultés rencontrées par certaines familles fribourgeoises en lien avec la tarification des crèches subventionnées. Il y est notamment relevé que le tarif n'est réadapté qu'en cas de variation de revenus supérieure à 30%.

Or, dans un contexte marqué par une baisse du pouvoir d'achat et par des coûts liés à l'arrivée d'un enfant, ce seuil peut placer certaines familles dans des situations financières délicates. Le passage à la parentalité s'accompagne en effet souvent d'une diminution du revenu, en particulier pour les mères dont une large majorité voit ses revenus sensiblement baisser après une naissance.

L'article mentionne notamment le cas d'une famille ayant payé durant plusieurs années un tarif ne correspondant pas à sa situation réelle pour un écart estimé à environ 2'000 francs par an. D'autres situations similaires apparaissent lorsque la baisse de revenus se situe entre 20% et 30% sans atteindre le seuil permettant une révision.

Cette problématique n'est pas nouvelle. J'avais déjà interpellé le Conseil communal à ce sujet dans une question déposée en décembre 2022. Dans sa réponse apportée en 2023, le Conseil communal indiquait notamment que le seuil de plus ou moins 30% avait été introduit afin de couvrir certaines situations particulières non prévues par le règlement, tout en reconnaissant l'existence de lacunes ainsi que des divergences entre le règlement et sa mise en œuvre. Lors de sa réponse, le Conseil communal annonçait également que des travaux de mise à jour des règlements étaient en cours sur la base d'une analyse juridique.

Au vu de ce qui précède, je souhaite poser les questions suivantes au Conseil communal:

1. Quelles mesures le Conseil communal entend-il prendre afin de corriger les effets inévitables liés au seuil actuel de variation de 30% pour l'adaptation des tarifs?
2. Combien de familles sont concernées par une variation de revenus insuffisante? Pour atteindre ce seuil, le Conseil communal peut-il fournir des données détaillées et le nombre de situations, notamment pour les variations comprises entre 20 et 30%, ainsi qu'entre 10 et 20%?
3. Dans le cadre des travaux en cours relatifs à la gouvernance des crèches, une révision ou une clarification du règlement tarifaire des crèches subventionnées est-elle toujours prévue? Si oui, selon quel calendrier?
4. Le Conseil communal estime-t-il que le dispositif actuel permet réellement de couvrir les situations particulières, comme indiqué dans sa réponse de 2023 ou considère-t-il désormais qu'une adaptation plus structurelle est nécessaire?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 2 (2026-2031) de Caroline Revaz (Le Centre/PVL) relative à l'organisation et à la sécurité des célébrations du titre de champion de Suisse du Hockey Club Fribourg-Gottéron

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). Nous l'avons déjà entendu maintes fois ce soir, le 30 avril dernier, Fribourg-Gottéron a gagné son premier titre de champion de Suisse. Je tiens à saluer l'exploit de notre club de hockey sur glace, Fribourg Gottéron, jeudi 30 avril dernier, ainsi que le succès populaire des célébrations qui ont suivies.

Je tiens également à relever l'engagement important des différents services de notre administration mobilisés, qu'il s'agisse de la Police locale ou de la Voirie, qui ont permis d'assurer le bon déroulement des festivités et de remettre rapidement la ville en état, à la fois le 30 avril et le 2 mai dernier.

Cela étant dit, l'ampleur de la participation populaire soulève aussi certaines questions en matière d'organisation et de sécurité.

J'ai donc les questions suivantes:

1. Comment s'est organisée la répartition des responsabilités entre le club, la Ville, le Canton et la Préfecture dans la préparation et l'encadrement de ces événements?
2. Quelles mesures avaient été prévues pour la gestion des flux de personnes sur la place du Fair-Play, notamment afin d'éviter des zones de forte densité ou des mouvements de foule?
3. Des analyses de risque spécifiques avaient-elles été réalisées en amont, compte tenu de l'affluence attendue?
4. Des dispositions particulières étaient-elles prévues concernant les objets introduits sur la place du Fair-Play, notamment les contenants en verre ou les engins pyrotechniques?
5. Enfin, un retour d'expérience est-il prévu afin d'identifier d'éventuels axes d'amélioration pour ce type d'événements à l'avenir?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Merci à Madame la conseillère générale Caroline Revaz de m'avoir envoyé ses questions ce matin. Je me permets d'y répondre directement. Ça vous montre aussi qu'on était prêts pour cet événement. Je rappelle en préambule le caractère exceptionnel de ces deux soirées, notamment le 2 mai avec 80'000 participants, le fait que ça s'est fait dans des délais très courts, l'impossibilité évidemment face à une telle ampleur de tout maîtriser mais la volonté à chaque fois de tout accompagner et, enfin, l'absence d'incidents majeurs, ça a encore été confirmé dans "La Liberté" du jour, selon la communication de la Police cantonale.

Globalement, les réponses valent pour les deux soirées. Le dispositif mis en place le 2 mai recoupe celui qui a été mis en place jeudi soir; il était même encore plus grand, avec des ajouts qui ne sont pas forcément visibles.

1. La responsabilité principale de l'organisation de tous les événements liés aux festivités à la suite de la victoire du HC Fribourg-Gottéron incombe au club. Les aspects sécuritaires à

l'intérieur et sur la place du Fair-Play sont de la responsabilité du club qui a mandaté une agence de sécurité.

Les autorités sont-elles responsables de l'ordre public autour de la manifestation et en ville de Fribourg?

On a un cadre légal qui fait que les prérogatives sécuritaires appartiennent à la Police cantonale. Je vous renvoie à l'article 5 de la loi sur la police qui a l'unité de la force publique sur l'ensemble du territoire cantonal. Elle est gérée en coordination avec la Préfecture via les conditions dans l'autorisation de l'événement. Sur la base des prérogatives, la Police cantonale a endossé la coordination et la Police locale a été impliquée dans le dispositif pour la gestion de la circulation sous les ordres de la Police cantonale. Le rôle de la Police locale était de mettre en place l'infrastructure pour le cortège et gérer la circulation.

J'ai parlé de coordination, elle a été très importante: la Préfecture et d'autres services et secteurs de la Ville de Fribourg, les TPF, le HC Fribourg-Gottéron, le Réseau Santé de la Sarine, le 144. Donc, on a anticipé tous les scénarios possibles et imaginables.

2. Les mesures prévues pour la gestion des flux. Comme dit, mais je vous réponds magnanime, le concept de sécurité de la place a été élaboré par le club, c'était sa responsabilité. Il a fait appel à un expert tiers qui a élaboré des plans d'emplacement des infrastructures en tenant compte de la foule et des voies d'évacuation.

Dans le protocole d'engagement de la Police locale, il y a un risque grave qui a été considéré, soit celui de mouvement de foule incontrôlé, piétinement ou écrasement de personnes et donc il a appliqué les mesures suivantes, sans prétention à l'exhaustivité, car cela relève de la Police cantonale et aussi parce qu'il y a certaines informations qui doivent rester discrètes pour des raisons d'organisation de la Police cantonale face à de tels événements. En termes de planification, il y a évidemment toujours des axes de dispersion avec des gabarits élevés qui sont prévus, qu'on peut ensuite libérer. En l'occurrence, il n'y a eu aucun besoin d'activation de ces libérations. Mais pour vous donner un exemple, dans le cas concret, c'est typiquement l'espace entre la halle omnisports et la salle communale qui est une voie d'évacuation, compte tenu de son gabarit large. Il y a la mise en place d'une communication d'urgence à la foule, ce qu'on appelle un crowd control qui n'a pas dû être activé non plus.

Il y a un concept sanitaire très important qui a été mis en place, à savoir six patrouilles de secouristes le long du parcours, une ambulance à la BCF Arena avec trois ambulances en réserve à proximité, deux postes de secours, l'un à mi-parcours, l'autre à l'arrivée, un poste médical avancé à la Poya qui a reçu la visite de 40 personnes le jeudi soir pour seulement trois blessés transférés à l'hôpital. Il y a un concept feu avec deux tonnes-pompes dont l'équipage était prêt à intervenir à deux endroits du périmètre de l'événement. Et enfin, pour ce qui relève davantage de la Police locale, une exclusion de la mobilité dans un large périmètre autour de la manifestation, précisément pour éviter des conflits en cas d'évacuation des personnes et à la fin de l'événement. Et pour terminer, concept amok, donc mise en place de protection contre les voitures béliers.

En termes de contrôle et d'analyse de la situation pendant l'événement, pour éviter tout risque par rapport à ces mouvements de foule, il y a une présence visible préventive et dissuasive de la Police cantonale dans la zone d'influence, il y a une conduite de la manifestation par un poste de commandement qui conduisait toute la manifestation depuis la Police cantonale et enfin un autre poste de commandement avec une vue directe sur la

place du Fair Play. Je ne vais pas vous révéler son emplacement, mais qui était aussi présent.

3. Les analyses spécifiques des risques en amont: deux catégories de risques, les risques les plus probables sont les suivants, ceux qui ont été identifiés:

- mobilité dégradée;
- afflux de personnes dépassant les capacités infrastructurales et sécuritaires;
- enfants égarés; En l'occurrence deux enfants se sont perdus et il y a eu l'appel sur la scène et ils ont retrouvé les personnes qui les accompagnaient.
- littering et urinage sauvage;
- stationnement sauvage;
- usage d'engins pyrotechniques;
- comportement désinhibé, provoquant ou oppositionnel;
- bagarres et troubles à l'ordre public.

Ce sont donc les risques les plus probables qui peuvent arriver en cours d'événement. Et enfin, les risques les plus graves, donc ceux qu'on veut éviter et qui correspondent aux mesures que j'ai citées avant:

- mouvement de foule incontrôlé;
- piétinement ou écrasement de personnes par le camion de parade;
- véhicules hors de contrôle ou passant en force dans la foule;
- événements de type amok ou terror, donc à connotation terroriste.

4. Comme je vous l'ai indiqué, c'était de la responsabilité du club de Gottéron et ensuite ça faisait l'objet des conditions de la Préfecture dans son autorisation de l'événement.

Je peux déduire qu'il n'y avait pas une condition par rapport au fait qu'il n'y ait aucun objet pyrotechnique sur les lieux, mais je relève tout de même qu'il y a eu une communication de la Police cantonale, en tout cas le soir du 30 avril, avec une interdiction des engins pyrotechniques et, comme dit, les concepts sanitaires et pompiers mis en place tout autour du site: un camion pompier, un poste de secours, une patrouille de secouristes, une ambulance, un poste médical avancé, un poste de commandement sanitaire, en plus de ce que j'ai dit avant, tout ça organisé avec des accès. Je pense qu'on n'a jamais vu un tel dispositif dans le canton de Fribourg, en tout cas dans la ville de Fribourg.

5. Il y aura évidemment un débriefing avec la plateforme de coordination. Mais je rappelle encore une fois le caractère exceptionnel de la manifestation de par son ampleur: le samedi, 80'000 personnes ont afflué en ville de Fribourg. A titre de comparaison, c'est comme si on avait accueilli deux soirées du Paléo le même jour en ville de Fribourg, tout ça avec des délais courts. Les risques ont été identifiés, ils ont été pris au sérieux. Il y a eu des mesures exceptionnelles, vraiment énormément d'effectifs sur place. Une fermeture de jonction autoroutière ne s'est quasiment jamais vue et la fermeture du pont de la Poya ne s'est encore jamais vue jusqu'à présent.

Tout ça pour résumer que tout s'est bien passé, il n'y a pas eu d'incident majeur. Il faut donc remercier toutes les personnes qui ont participé à cet événement, toute la coordination qui a été mise en place, gérée par la Police cantonale et évidemment les services de la Ville de Fribourg qui ont géré ça, qui ont mis beaucoup de temps et d'énergie pour qu'on puisse fêter ce titre dignement.

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). La réponse me convient, je vous remercie M. le conseiller communal.

- n° 3 (2026-2031) de François Miche (PS) relative à un groupe de jeunes marginalisés du quartier de Beaumont

Miche François (PS). Je suis président de l'association des intérêts du quartier de Beaumont-Vignettaz-Monséjour (AIQBVM). Ce mois dernier, j'ai été secoué par le nombre d'interpellations des différents habitants·es. Il y a un groupe d'une quinzaine de jeunes qui sont complètement paumés, perdus qui ont un peu plus de 10 ans. Je les vois commettre tellement de délits que les bras m'en tombent et mes yeux ne sont que là pour pleurer. La dernière fois où je sortais d'un bus, je voyais des feux d'artifice qui étaient orientés contre les gens.

Il n'y a de cela pas si longtemps, il y a une grille qui a été enlevée et une personne a été grièvement blessée. J'ai vu aussi des scooteristes qu'il fallait relever parce que des grilles avaient été enlevées sur leur passage. Je m'étais dit, c'est quand que ça va cesser? Moi, je pense à ces jeunes qui sont perdus, qui ont besoin d'aide et il serait peut-être bien d'interpeller le Conseil communal.

J'allais dernièrement faire des courses comme vous tous·tes, eh bien deux heures après, on me disait qu'une partie du mobilier a été enlevée. Je me dis, si personne ne demande de l'aide, que fait-on? Vendredi dernier, on m'appelle: "dit François, tu n'as pas eu la chance de passer dans tel ou tel immeuble. Les seniors de l'immeuble ont tous été racketés, les uns après les autres". Je pense à ces travailleurs de rue qui font un excellent travail, à ces policiers. Mais là, je m'étais dit, depuis que je fais de la politique, je suis complètement dépassé. Je pense à la question des dommages tant sur les personnes que sur les propriétés. Lundi dernier encore, je revois une image qui était assez folle, je voyais ces jeunes qui essayaient d'escalader des immeubles pour essayer d'entrer par les balcons et de squatter un peu parce qu'ils n'avaient plus d'endroits où aller. On est à Fribourg et je me dis que des gosses entre 10, 15, 16 ans, leur place n'est pas d'être dans la rue et je m'étais dit que je ne souhaite pas à ce que soit la police de s'occuper et de remplacer les autres personnes qui devraient s'en occuper.

Voilà, je me dis, c'est un appel au secours, je ne sais pas quoi faire. J'adore mon Conseil communal, il a d'ailleurs un bon bilan depuis une semaine, mais s'il vous plaît, qu'est-ce que vous pouvez faire?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je remercie M. F. Miche pour sa question et pour le bilan positif après une semaine, j'espère que ça dure encore un petit peu plus longtemps.

Nous avons déjà été en contact sur ces questions et je vous réponds volontiers aussi ce soir. Les préoccupations relevées sont légitimes, et le Conseil communal comprend que certains·es habitants·es puissent se sentir inquiets par ces comportements. Comme dans d'autres quartiers, certains points d'attention existent et l'importance d'une présence dans le quartier de Beaumont-Vignettaz est reconnue par le Conseil communal. Pour le développement de cette offre, la Ville s'investit dans le cadre des ressources à disposition.

Nous suivons alors de près l'évolution dans le quartier Beaumont-Vignettaz, comme nous le faisons d'ailleurs aussi pour tous les autres quartiers. Il convient ici de relever – et je fais référence au discours inaugural de M. Fessler – que la ville est en évolution. La population évolue, le contexte change, les circonstances dans lesquelles ces jeunes grandissent, changent, les besoins des habitants·es changent selon leur âge ou leur situation de vie. Il faut aussi toujours prendre ce contexte en compte.

Toutefois, la situation des jeunes est une préoccupation majeure du Conseil communal. Il me semble important de souligner que le quartier dispose, comme vous l'avez relevé, M. F. Miche, d'un travailleur social de rue à 50%. Le quartier du Schoenberg ainsi que le centre-ville disposent également d'un travail de rue. A noter qu'en 2025, le plus grand nombre de permanences sociales de rue ont été effectuées dans le quartier de Beaumont-Vignettaz.

Je ne vais pas vous lister tout le dispositif enfance et jeunesse que nous avons mis en place, mais seulement quelques mesures concrètes dans le quartier de Beaumont-Vignettaz:

- Un groupe de travail composé de la Cohésion sociale, de la Police locale, de l'école primaire de la Vignettaz, du cycle d'orientation, de REPER, de la Police de proximité ainsi que de la brigade des mineurs a été mis en place afin d'aborder les différents phénomènes de violence chez les jeunes dans le quartier, de faire un point de situation et de lister les mesures existantes.
- Une présence régulière autour de l'école de la Vignettaz et dans le secteur Beaumont-Centre est assurée afin de maintenir un lien direct avec les jeunes et de permettre une intervention rapide en cas de besoin. Cette présence de proximité constitue un levier important pour instaurer un climat de confiance et prévenir, dans la mesure du possible, les situations de tension.
- Un travail de médiation, de prévention et de sensibilisation est mené directement sur le terrain, notamment autour des questions de respect, de gestion des conflits et de cohabitation dans l'espace public.
- Un travail de réseau avec certaines associations dans le quartier, des commerçants-es et des habitants-es est mené de manière constante afin d'être le plus réactif possible.
- Une orientation des jeunes vers des structures adaptées (formation, accompagnement socio-éducatif, activités de loisirs, etc.) est effectuée.
- La mise en place d'accompagnements socio-éducatifs formels et informels permettant d'identifier les besoins des jeunes, leurs difficultés et leurs ressources.
- Un "café-parents", en partenariat avec le cycle d'orientation de Jolimont et la Police cantonale de proximité a eu lieu. Ce projet visait à créer un espace d'échange avec les parents du quartier, à renforcer le dialogue et à répondre aux préoccupations présentes. Par la suite, un contact auprès de ces parents a été mené par les travailleurs sociaux du CO de Jolimont et une réflexion pour la suite à donner est en cours.
- Des ateliers autour des habiletés sociales ont été mis en place avec les classes de 8H, et prochainement avec celles de 7H, en collaboration avec l'école primaire de la Vignettaz et la travailleuse sociale scolaire.

Plusieurs projets sont encore en cours de développement, notamment:

- la mise en place de cours de boxe éducative;
- une action de sensibilisation contre le littering;
- la recherche d'espace pour un futur centre d'animation socioculturel.

Comme vous le voyez, la situation fait l'objet d'un suivi rigoureux et coordonné par les services ainsi que par l'ensemble de nos partenaires mobilisés sur le terrain.

Je souhaite également relever que si la présence des jeunes dans l'espace public et leur dynamique suscite parfois des réactions fortes, parfois pour de bonnes raisons, les interactions entre les jeunes et les autres habitants-es se déroulent, selon les observations, le plus souvent pacifiquement. Cela existe aussi et ce n'est pas toujours rapporté. Nous constatons aussi dans d'autres contextes que le fait de se connaître apporte souvent davantage de compréhension et de respect mutuel. Je suis convaincue que la sensibilisation des deux côtés portera ses fruits. Toutes les démarches de la Ville et de son mandataire REPER s'inscrivent dans une logique du vivre ensemble, de la cohésion sociale mais aussi de la prévention et de l'action, avec les ressources disponibles, lorsque des problématiques sont identifiées.

Miche François (PS). Je tiens à remercier le Conseil communal pour sa réponse. La politique, quelquefois, ce sont des images. Quand je suis sorti l'autre jour, sur un banc, il y avait tout un étalage avec différentes drogues pour ces gosses entre 12 et 15 ans et je m'étais dit que par rapport à ça, c'est le devoir de tout un chacun de reprendre en main ces gosses et de ne pas les laisser tomber. Par rapport à ça aussi, c'est un vivre ensemble qu'on doit redécouvrir et je m'étais dit que le défi, il est de taille. Je souhaiterais qu'une fois on fasse un grand "Stamm" sur ces différentes places qu'on a laissées à ces formes de perdition et qu'on retrouve le goût de vivre. Au 1^{er} mai, j'ai vu plus de parents et pas d'enfants. J'aimerais tellement que ça change, j'aimerais tellement qu'on puisse faire des "Stamm" à l'extérieur et voir des enfants jouer sur des places de jeux et pas les voir se droguer.

- n° 4 (2026-2031) de Antoinette de Weck (PLR et indépendants) relative au choix des quartiers dans le déploiement de la déchetterie mobile

de Weck Antoinette (PLR et indépendants). Le sujet de ma question est "la déchetterie des Neigles, vient à vous", pourquoi pas dans tous les quartiers.

Le journal 1700 d'avril annonçait le nouveau service de ramassage des déchets: "*Un véhicule spécialement équipé sera présent à intervalles réguliers dans plusieurs points de récolte des quartiers*".

De façon curieuse, certains quartiers ne sont pas desservis dont le quartier du Bourg. Aux habitants-es qui se sont enquis de cette mise à l'écart de leur quartier, le Service de l'édilité a évoqué l'économie des coûts.

D'où mes questions:

1. Quel est le coût estimé de ce service?
2. Quelle est l'économie prévue par la mise à l'écart du Bourg?
3. Quels ont été les critères pour justifier l'élimination de ce quartier:
 - L'âge moyen des habitants-es?
 - Le nombre de places de parc supprimées, ce qui empêche d'en trouver une pour ce véhicule?
 - Le nombre de kilomètres que doivent parcourir les habitants-es pour aller à la déchetterie des Neigles?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Le président. Je vous demanderai d'ores et déjà de réserver la date du samedi matin 27 juin 2026 pour la sortie du Conseil général. Les détails suivront. Je pensais bien de le faire plutôt en début de législature pour apprendre à se connaître et le 27 juin me paraissait encore une date acceptable à réserver. On va rester en ville de Fribourg.

Y a-t-il une autre question ou une autre intervention d'un membre du Conseil général selon l'article 73 de notre règlement?

Rugo Claudio (pca). Si le Conseil général s'engage à acheter une œuvre, une œuvre en mettant un tableau d'une valeur de CHF 3 à 5'000.- et c'est vous qui serez l'initiateur de ça, M. J.-N. Gex, et que ça serait votre fils qui bénéficierait du projet, est-ce qu'il y aurait un lien d'intérêt si c'est vous qui lancez le projet? Je pense que oui.

Le président. Bien sûr.

Rugo Claudio (pca). Et aussi pour les œuvres culturelles du canton, ça doit bénéficier, ça doit être anonyme, ça doit tourner, pas toujours les mêmes, etc. Mais samedi, on a bénéficié d'une superbe organisation, d'une superbe musique.

Mme L.-M. Graden a parlé des liens d'intérêt. Vous avez parlé ce soir de mes liens d'intérêt qui sont de notoriété publique, donc je ne veux pas toujours les répéter. D'ailleurs, si je disais mes liens d'intérêt, je devrais sortir de la salle, donc vous n'entendriez pas mon intervention, ce qui poserait problème. Et par rapport à samedi, Mme L.-M. Graden nous a recommandé de dire nos liens d'intérêt, mais elle a présenté M. Kummer qui joue de la batterie, évidemment sans dire que c'était son fils.

Jolissaint Robin (PS). Je remercie le doyen d'âge pour son discours inaugural.

Toutefois, je dois réagir à la partie de son discours qui minimise et idéalise le colonialisme au Brésil, à minima pour m'en distancer et exprimer ici ma consternation.

En tant qu'élu de la Ville de Fribourg, je rejette profondément l'idée selon laquelle l'achat et l'exploitation d'êtres humains par des Fribourgeoises et des Fribourgeois serait à envier par notre ville aujourd'hui. Qu'on l'exprime ou qu'on le cache derrière l'augmentation des recettes fiscales ou du territoire, il s'agit en réalité de la pire forme de vol - en plus des nombreux autres crimes inhumains engendrés par le colonialisme. Pour moi, notre législature ne peut être ni ouverte, ni placée sous le signe de tels propos.

J'espère avoir mal compris les propos de mon collègue, et comme il nous a invité à scanner un code QR en vieille-ville, je l'invite à écouter le podcast de la RTS "Nos esclaves".

Delaloye Sophie (PS). Je tiens à adresser mes remerciements ainsi que je sais que de bon nombre de citoyens et citoyennes de cette ville pour le travail impeccable qui a été effectué par la Voirie à la suite des événements de la semaine dernière. Je parle bien sûr du spectacle de Thomas Wiesel et du 1^{er} mai et des quelques autres événements qui ont eu lieu en parallèle.

Le président. Exceptionnellement on termine la séance avant 23.00 heures. Je vous remercie pour votre travail et votre engagement et vous propose de partager un verre au Café du Marché. Merci à vous tous-tes.

La séance est levée à 22.53 heures.

Fribourg, le 26 mai 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Jean-Noël GEX



Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

PROVISOIRE